



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 2 JUIN 2000

www.lesoleil.com



L'arrivée de M. Thibodeau ne dissipe pas l'incertitude quant à la propriété du quotidien.

Claude Thibodeau, éditeur du SOLEIL

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

QUÉBEC — Pris de vitesse par une fuite au quotidien *La Presse*, la société UniMédia a confirmé hier que Claude Thibodeau, actuel directeur général des stations régionales du Groupe TVA, succédait à Gilbert Lacasse à titre de président et éditeur du SOLEIL. La nouvelle ne vient cependant pas dissiper l'incertitude qui règne sur la propriété du quotidien.

En 1994, alors qu'il était à Télé-Métropole, c'est l'éditeur du quotidien *La Presse*, Guy Crevier, qui a engagé M. Thibodeau. Le nouveau patron du SOLEIL soutient cependant que Power Corp. n'est aucunement en train de placer ses joueurs en prévision d'une prochaine acquisition. « Il n'y a aucun lien à faire entre mon arrivée ici et une possible acquisition par Power. Il y a au moins deux ans que je n'ai pas vu Guy Crevier », a dit M. Thibodeau, en précisant que les relations entre les deux hommes avaient été bonnes.

Voir ÉDITEUR en A 2 >

Soir de premières



Le 1^{er} gala du 1^{er} festival d'humour de Québec représentait un baptême d'animation pour Jean-Michel Anctil. Il s'est acquitté de sa tâche avec doigté et esprit, ce qui n'a malheureusement pas été le cas de tous. Le centre du discours s'est maintes fois retrouvé en bas de la ceinture. La critique en C 3.

Mauricie, poubelle des É.-U.

Des milliers de tonnes de sols contaminés de provenance américaine enfouis à Grandes-Piles

MICHEL VASTEL
Le Soleil

■ MONTRÉAL — Des entreprises américaines expédient en Mauricie des milliers de tonnes de sols contaminés par des « Produits organiques persistants » (POP) qu'elles n'ont pas le droit d'enfouir chez elles. Environnement Canada ferme les yeux tandis qu'Environnement Québec encourage cette « activité économique » d'un genre très particulier.

L'importation de sols contaminés a fait un bond spectaculaire depuis 1998

L'importation de sols contaminés et de produits dangereux au Canada a fait un bond spectaculaire depuis que l'Environnement Protection Agency (EPA) américaine a interdit, en mai 1998, leur enfouissement sans traitement. En 1998, le Canada a ainsi importé 540 000 tonnes de produits dangereux — à 97 % des États-Unis — et pour les six premiers mois de 1999, dernières données disponibles, on en était déjà rendu à 284 000 tonnes. Le quart de ces pro-

duits — plus de 100 000 tonnes par année —, ne sont ni recyclés ni traités mais simplement enfouis dans deux sites, l'un situé à Sarnia en Ontario, et l'autre à Grandes-Piles, au nord de Trois-Rivières.

Voir SOLS en A 2 >

AUTRE TEXTE
■ Quand Ottawa et Québec se lavent les mains Page B 6

UNIVERSITÉ LAVAL

De l'arsenic dans le café

Trois tasses auraient suffi à tuer

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — « Trois cafés, pis t'étais mort. »

Vingt-sept étudiants, chercheurs et employés de l'Université Laval l'ont échappé belle: ils ont été empoisonnés après avoir bu du café assaisonné à l'arsenic. De violentes nausées les ont heureusement empêchés d'en consommer une dose mortelle.

Tout le monde n'avait qu'un seul mot à la bouche hier au pavillon de l'agriculture Paul-Comtois de l'Université Laval: arsenic.

Au lendemain de la publication des

résultats des analyses du MAPAQ, étudiants, professeurs et employés se demandaient bien qui avait versé de l'arsenic dans la machine à café du 4^e étage, dans le secteur des sciences animales.

« Les gens du MAPAQ nous ont dit qu'avec le dosage observé — environ 150 mg — trois cafés et tu étais mort », glisse Lyne Massicotte, membre de l'association des étudiants gradués en sciences animales qui entretient la fameuse machine à café.

C'est Lise Couture, la secrétaire du département, qui a actionné la sonnette d'alarme le 22 mai.

Voir CAFÉ en A 2 >



M^{lle} Lise Couture a trouvé le lien qui unissait les gens malades.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Suspendu pour une cigarette

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Marius Ouellet, de Saint-Arsène de Rivière-du-Loup, travaille depuis 10 ans comme machiniste pour l'entreprise Premier Tech. Il y fume depuis aussi longtemps. Il y a quelques semaines, son employeur, fatigué d'avertir sans succès ce fumeur invétéré, l'a suspendu pour une journée sans solde. M. Ouellet ne l'a pas trouvé drôle.

« Je considère que mes droits sont bafoués. J'ai toujours fumé ici, personne ne m'en a jamais empêché et je continuerai de le faire. L'employeur n'a pas à se faire justice lui-même », dit-il. C'est à l'intérieur d'une lettre qui lui a été signifiée le 18 mai que l'homme a appris qu'il était suspendu sans solde pour la journée du lendemain. « J'ai été brimé dans mon droit de gagner ma vie. » La perte financière représente 110\$.

Voir SUSPENDU en A 2 >



Marius Ouellet, à l'appui de ses collègues non-fumeurs.

LE MONDE

Une victoire du père d'Elian

Il n'y a pas lieu de demander l'asile politique, estime la Cour d'appel.

PAGE B 7

LE QUÉBEC

Confusion dans la santé

Hôpitaux, ministère, régies, on ne sait plus qui fait quoi. Un consultant indépendant se fait cinglant, et des médecins lui font écho.

PAGE A 10

ARGENT



Histoire d'argent

Le spectacle « Elvis Story » a un impact économique important pour la région: des retombées de 23 M\$.

PAGE B 1



LA MÉTÉO



Maximum 12, minimum 7

Pluvieux. Demain: nuageux avec éclaircies. Détails page D 11

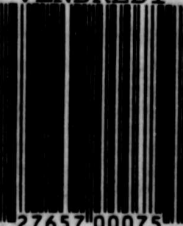
QUÉBEC, 104^e ANNÉE, N° 153

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES

VENDREDI



SOLS Fermé

Suite de la Une

Mais en 1999, à la suite de fuites de méthane au site de Safety Clean à Sarnia, le gouvernement de l'Ontario l'a fermé puis lui a imposé des normes plus sévères. Depuis, les sols contaminés prennent le chemin de la Mauricie et finissent dans le site d'Horizon Environnement. Le porte-parole de l'entreprise, Luc Meunier, lui-même un spécialiste de l'environnement et ancien commissaire du BAPE, a confirmé que les sols contaminés en provenance des États-Unis et enfouis à Grandes-Piles sont passés de 1955 tonnes métriques pour les six premiers mois de 1999 à plus de 10 000 tonnes dans la deuxième moitié de l'année.

Horizon Environnement, qui a été créée à l'automne de 1995, appartient à une entreprise de recyclage de la rive sud de Montréal dont le président est Alnoor Manji. Deux cellules de confinement ont une capacité de 500 000 tonnes et l'entreprise québécoise promet à ses clients américains l'ajout de « deux ou trois cellules », portant ainsi la capacité d'enfouissement à plus d'un million de tonnes de sols contaminés.

Pour mousser sa publicité aux États-Unis, Horizon Environnement fournit la traduction d'une lettre de trois pages de la directrice régionale pour la Mauricie et le Centre du Québec

L'entreprise garantit des cellules de confinement « à sécurité maximale »

d'Environnement Québec assurant que les cellules de confinement sont « à sécurité maximale ». Cette appréciation est importante puisqu'elle permet à Horizon Environnement

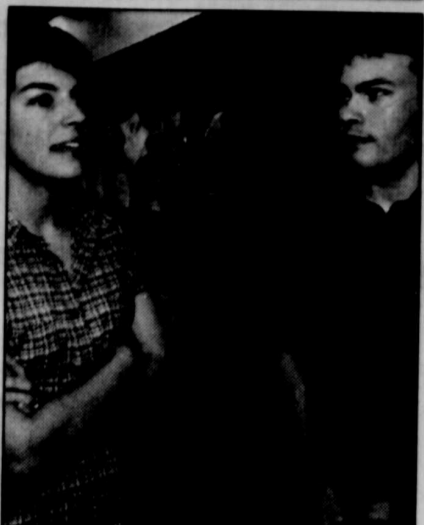
de décharger ses clients américains de toute responsabilité. La compagnie québécoise se sert d'intermédiaires qui empêchent de retracer l'origine des sols contaminés. Elle en assume la propriété et l'entière responsabilité.

Ces sols contiennent des produits chimiques non dégradables bien que des analyses de Tecsult prétendent que l'enfouissement y serait sécuritaire pour « plusieurs milliers d'années ». Les cellules sont cependant situées à courte distance de la rivière Saint-Maurice. Un spécialiste d'Environnement Canada, le docteur David Kerr, ne croit pas qu'on puisse garantir une « sécurité maximale » de tels sites. « La nappe d'argile sur laquelle ces cellules reposent peut toujours se fissurer », dit-il. Il « ne comprend pas » comment il se fait que le Canada accepte, pour enfouissement ici, des sols contaminés dont les États-Unis ne veulent pas chez eux. David Kerr a réalisé une étude pour le compte du ministre fédéral de l'Environnement. Son rapport a été remis à la fin d'avril et, bien qu'il ne puisse en révéler les conclusions, celles-ci font peu de doute.

À la section des mouvements transfrontaliers de matières dangereuses du ministre fédéral de l'Environnement, on indique que la question est à l'étude au Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui regroupe le gouvernement fédéral et ceux des provinces. On dit qu'il faudra « de deux à trois ans » pour changer les normes en vigueur actuellement. Au rythme où les matières dangereuses entrent en provenance « d'une vingtaine de pays », ce sont des centaines de milliers de tonnes qui pourraient être enfouies en sol canadien. C'est ce qui explique la hâte d'Horizon Environnement d'agrandir son site de Grandes-Piles.

CAFÉ Soupçons

Suite de la Une



Christine Guillemette et René Paradis: elle a pris un café, il a choisi le chocolat.

Après avoir observé qu'une demi-douzaine de personnes téléphonaient pour avertir qu'une gastro-entérite les retenait à la maison, M^{me} Couture, intriguée, s'est mise à faire le tour du département. « Je suis partie avec mon calepin et j'ai vu que 22 personnes avaient été malades! »

De soupçons en déductions, Lise Couture en est venue à la conclusion que c'était le café Mondo A.L. Van Houtte qui avait rendu tout le monde malade depuis déjà quatre jours.

La machine distributrice a été saisie le 25 mai et, une semaine plus tard, les experts du ministère de l'Agriculture révélaient que les granules blanches trouvées parmi les grains de café étaient de l'arsenic.

« C'est paniquant un peu ! témoigne Christine Guillemette, une assistante de recherche intoxiquée. On pensait que c'étaient des produits pour la vaisselle, mais pas ça ! »

Les effets de l'intoxication ont vraiment été foudroyants. « J'ai fini mon café et j'avais mal au cœur, raconte Christine Guillemette qui a ensuite été prise de vomissements. Quelques minutes plus tard, j'ai vu une fille qui vomissait dans les toilettes après avoir bu du café. »

Christine Guillemette ne s'est jamais méfiée, le café ayant le même goût qu'à l'habitude.

Les 27 personnes intoxiquées, dont une femme enceinte, ont toutes ressenti des vomissements, de la diarrhée, des maux de tête et des nausées en plus d'avoir les yeux rougis et de perdre l'appétit et le sommeil. Certaines ont été au repos durant cinq jours, mais aucunes n'a dû être hospitalisées.

René Paradis, un étudiant en biotechnologie, n'a jamais été aussi heureux de préférer le goût du chocolat chaud à celui du café. Il n'en revient pas qu'un pareil méfait ait pu se produire dans leur département. « Tout le monde se connaît ! », ajoute-t-il.

Environ une douzaine de personnes de l'association étudiante ont une clé donnant accès à la machine qu'ils doivent remplir au besoin.

LE SOLEIL a pu constater hier que, même lorsque la machine est verrouillée, il est possible de soulever très légèrement le couvercle et d'y glisser par exemple une paille.

La fameuse machine n'a pas été vandalisée ni même forcée. Au cours des prochains jours, les enquêteurs de la police de Sainte-Foy tenteront de découvrir d'où provenait l'arsenic.

« Des expertises vont nous dire quelle sorte d'arsenic c'était et on pourra peut-être savoir d'où ça venait », dit le lieutenant André Fillion de la police de Sainte-Foy.

L'arsenic est une substance d'usage courant dans les laboratoires de l'Université Laval, dont ceux des sciences animales.

VÉRIFICATION EN RÈGLE

La direction de l'Université Laval dit prendre la chose au sérieux. Les machines à café du Paul-Comtois ont été vérifiées et toutes les autres installées sur le campus pourraient subir le même sort au cours des prochains jours.

« On va examiner la possibilité de sécuriser les machines », affirme Jacques Faye, vice-recteur à l'administration et aux finances.

Une centaine de personnes, intoxiquées ou non, ont participé hier matin à une rencontre d'information où la colère a parfois pris le dessus.

On a conseillé aux victimes d'aller se faire examiner par un médecin et de subir un test d'urine afin de connaître la dose d'arsenic encore présente dans leur système.

Le directeur médical du centre antipoison, le Dr René Blais, rappelle que des antidotes doivent en général être administrés aux victimes d'empoisonnement à l'arsenic.

À l'extrême, l'intoxication à l'arsenate de sodium peut avoir des effets dramatiques. « Ça peut se fixer au niveau du tissu nerveux et causer des troubles de motricité et de sensibilité », explique le Dr Blais.

SUSPENDU « Ce cas est un précédent »

Suite de la Une

Le disciple de la nicotine peut compter sur l'appui de plusieurs de ses compagnons de travail qui l'accompagnaient lors de notre rencontre. « Ça ne nous dérange pas du tout que Marius fume. Nous respirons de la peinture et des substances beaucoup plus toxiques que la cigarette à longueur de journée, dit l'un de ses confrères non-fumeur. En été, les portes sont toujours grandes ouvertes. »

Le superviseur de M. Ouellet et signataire de la lettre de sanction, M. Guy D'Amours, affirme que ce n'était pas la première fois que l'employé était surpris à fumer dans l'usine. « Il a continué de le faire malgré deux avertissements verbaux et autant écrits. Je ne pouvais continuer de lui envoyer des avis durant 10 ans. »

C'est un incendie qui a éclaté l'an dernier dans une chambre de peinture de Premier Tech qui a amené la compagnie à élaborer ce règlement interne. « À l'intérieur d'un rapport préparé suite au sinistre, la compagnie d'assurance avait émis diverses recommandations, dont l'une était l'instauration d'une

politique empêchant l'usage de la cigarette à l'intérieur de l'usine. C'est ce que nous avons fait et cela coïncidait avec l'entrée en vigueur de la loi 444 sur le tabac. » Il n'y a aucun danger d'incendie à l'endroit où je travaille », réplique M. Ouellet.

M. D'Amours estime que la réglementation est respectée par 99,9 % des employés dans toutes les bâtisses de la compagnie depuis le 20 mars. « Il n'y a que Marius Ouellet qui ne veut pas cesser. Je n'ai pas le choix de respecter les recommandations de la compagnie d'assurance. »

UN CAS TYPE

Déterminé, Marius Ouellet a contacté l'Association pour le respect des droits des fumeurs (ARDF). « Le cas de cet homme est un précédent. Jamais un travailleur ne nous a rejoints pour nous dire qu'il avait été suspendu pour avoir fumé au travail, dit M. Denis Blanchard. Nous entendons nous servir de cette cause pour faire modifier la loi 444. »

Le secrétaire général de l'organisme, M. Joseph-Émile Plante, explique que l'approche aurait été différente si l'employeur n'avait pas fait référence à la loi 444 dans la lettre de sanction.

« Cette loi fait des employeurs des justiciers. M. Ouellet s'est fait couper une journée de salaire pour une cigarette. S'il en 12, il se passera quoi? Les sanctions prévues à la loi n'entreront en vigueur que le 17 juillet. L'employeur ne peut précéder leur application. Et encore, elle prévoit des amendes et non des mises à pied. »

M. Plante ajoute que si M. Ouellet n'obtient pas gain de cause en passant par son syndicat, l'ARDF utilisera tous les moyens à sa disposition pour qu'il recouvre les sommes perdues et que le règlement interne soit éliminé.

Visiblement, Marius Ouellet ne veut pas se défaire de son habitude et continue de fumer sur les lieux de son travail.

« Il s'est encore fait prendre aujourd'hui. Nous devons encore sévir », conclut M. D'Amours.

ÉDITEUR Un risque?

Suite de la Une

L'éditeur de *La Presse* a fait savoir qu'il ne commenterait pas la nomination de M. Thibodeau.

L'arrivée du directeur général de Télé-4 ne signifie pas non plus que TVA soit intéressée par le quotidien. « J'ai annoncé mon départ à M. Lamarre hier (mercredi) », a dit Claude Thibodeau.

Le président du groupe UniMédia, Marc Bourgault, a de son côté affirmé qu'il n'avait lui non plus aucune indication sur l'avenir du quotidien. « J'ai fait un choix. J'ai avisé mes supérieurs. Gérer une entreprise sans patron aurait été de la folie. Il faut respecter les employés et la clientèle. Il a rencontré M. [Daniel] Colson à New York, et aussi M. [Conrad] Black. Ils ont donné leur bénédiction. »

PARI RISQUÉ?

Approché il y a un peu plus d'un mois, Claude Thibodeau, 44 ans, dit avoir arrêté sa décision la semaine dernière. L'incertitude entourant la propriété du SOLEIL, et le spectre d'un potentiel changement de garde, ne semblent pas l'inquiéter outre mesure.

Lorsqu'on lui parle du risque associé à sa décision, M. Thibodeau se remémore 1983, époque où, animateur à CJMF 93, il décidait de racheter l'un des associés de la station. « C'était le moment où nous avions des problèmes avec le CRTC, tout le monde disait: c'est peut-être un bon coup, mais il y a un gros risque... »

Au printemps, le CRTC révoquait la licence de la station. Concurrément, les institutions bancaires menaçaient de rappeler les prêts et d'exercer leurs garanties.

« J'ai hypothéqué ma maison et celle de ma mère. En août 1984, après cinq mois, le CRTC nous a réattribué la licence. Aux sondages suivants nous obtenions 576 000 auditeurs, du jamais vu. Un mois plus tard, nous vendions (les quatre partenaires) pour plusieurs millions \$ à Cogeco. »

Et il enchaîne: « Il y aurait un risque au SOLEIL, quel risque? La vie est faite de toutes sortes de décisions. »

À ses futurs employés, M. Thibodeau a indiqué qu'il venait au journal dans le but de gagner. « Je veux propager l'énergie solaire! Peu importe qui sera notre propriétaire, on sera gagnant », a-t-il affirmé. Il a aussi soutenu que le quotidien était le média le plus québécois de la région, faisant allusion aux contenus montréalais des autres médias.

Claude Thibodeau reconnaît qu'il « n'a pas d'encre dans les veines », qu'il n'est pas « un journaliste professionnel » mais il se qualifie de « lecteur professionnel ».

« J'ai vu que la superficialité ça se vend bien, a-t-il aussi dit, faisant allusion à son passé dans les médias électroniques. Le média écrit est différent. »

Des idées, il dit en avoir, mais il ne veut pas les mettre sur la place publique. « Ça fait deux nuits que je ne dors pas et rempli des pages d'idées. Je vais en débattre avec mes futurs collègues. »

Il ajoute vouloir être à l'écoute des gens en place. « Dans le passé, j'ai eu la chance d'être entouré de gens plus forts que moi. Je suis là pour stimuler le débat à l'interne et faire tout pour que ces gens soient dans un environnement où ils se sentent bien. »

M. Thibodeau assumera la succession de Gilbert Lacasse à compter du 8 juillet. Il compte se joindre à l'équipe du SOLEIL dès le 19 juin afin de se familiariser avec les dossiers et participer à la passation des pouvoirs.

« J'ai vu que la superficialité, ça se vend bien. Le média écrit est différent »

twik

MINI ROBE FLEURS JARDIN 19⁹⁹

• Rég. 25.00*

Des fleurs pour Twik, des fleurs sauvages, mélangées en 4 bouquets différents à dominance de rose, bleu, rouge ou sable, parsemés librement sur une mini robe en popeline de coton stretch, bretelles cordons, zip au dos. P.m.g.

SINOIS

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 9

Le Québec et le Canada 10 à 14

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8

Bourses 4, 5 et 8

Opinions 6

Le Monde 7

CAHIER C

Week-end Magazine 1 et 2

Ce soir à la télé 2

Arts et spectacles 3 à 12

Votre agenda 4

Annonces classées 7 à 10

Décès 10 et 11

CAHIER D SPORTS

Kevin Johnston 1

André-A. Bellemare 9

Statistiques 2 et 4

Divertissements 11

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page A 11

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hughes-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

«Aujourd'hui, pas en notre présence»



Dans l'esprit de la journée mondiale sans tabac, la Gang allumée invite les jeunes à demander aux adultes autour d'eux à ne pas fumer en leur présence. Ils étaient hier sur la Place D'Youville, ce qui n'a pas empêché Katia Gosselyn d'en griller une pendant qu'ils livraient leur message.

TRAGÉDIE DES ÉBOULEMENTS

La Cour suprême rejette l'appel de l'UQCN

OTTAWA (PC) — Opposée à ce qu'on procède à des travaux routiers sans étude d'impact environnemental dans la grande côte des Éboulements, scène d'un terrible accident d'autobus, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) perd sa bataille devant les tribunaux: la Cour suprême du Canada a refusé hier d'entendre son appel.

De cette façon, le plus haut tribunal du pays confirme les décisions antérieures des tribunaux dans ce dossier. Fidèle à son habitude, la Cour n'a pas expliqué pourquoi elle n'a pas voulu entendre l'appel.

Les travaux de réfection de la grande côte, qui seront terminés d'ici deux mois, ont été entrepris à la suite de l'accident d'autobus qui avait coûté la vie à 44 personnes en octobre 1997.

L'UQCN soutenait que le ministère québécois des Transports avait contourné sciemment l'application de la loi sur la qualité de l'environnement en réduisant l'emprise des travaux de 35 mètres à 32,5 mètres. Sous la barre des 35 mètres, les études d'impact et les audiences publiques ne sont pas nécessaires, selon la loi.

La Cour d'appel et la Cour supérieure ont refusé les arguments de l'UQCN. Dans les deux cas, les juges ont conclu que le ministre des Transports, Jacques Brassard, en poste lorsque la décision d'effectuer les travaux a été prise, avait agi à l'intérieur de ses pouvoirs. Ils ont précisé que l'UQCN n'a pas été en mesure de faire la preuve que M. Brassard avait agi de mauvaise foi ou de façon injuste.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

Le dépôt du projet de loi est retardé

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Surprise, hier, à l'Assemblée nationale. Contre toute attente, le projet de loi créant la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) n'a pas été présenté, hier matin. La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, en retarde le dépôt, vraisemblablement à aujourd'hui ou au début de la semaine prochaine.

Au cabinet de la ministre, on invoque des questions techniques mais tout indique qu'elle hésite encore sur la composition exacte du conseil et du comité exécutif de la CMQ, laquelle remplacera la CUQ à compter du 1^{er} janvier.

De plus, les funérailles de Maurice Richard ont quelque peu perturbé le rythme des travaux à l'Assemblée nationale. Le comité exécutif prévu pour mercredi a dû être retardé, ce qui en soi aurait pu forcer le déplacement du projet de loi.

La nouvelle CUQ étendra son territoire aux MRC Desjardins et Chute de la Chaudière sur la Rive-Sud ainsi qu'aux MRC Île d'Orléans, Côte-de-Beaupré et Jacques-Cartier sur la Rive-Nord, regroupant ainsi 49 municipalités et une population de 682 500 personnes contre 500 000 pour la CUQ actuelle.

Ses pouvoirs toucheront entre autres le transport en commun, le logement social, l'assainissement des eaux, la gestion des déchets, la planification incendie et la sécurité civile, la promotion touristique et économique, la gestion des équipements régionaux.

Dans le projet soumis, le conseil de la CMQ compterait 11 membres comparativement à 13 actuellement pour la seule CUQ: Québec aurait trois mem-

bres, Beauport, Sainte-Foy et Charlesbourg un membre chacune, l'ensemble des petites villes de la CUQ, deux membres, Lévis un, les MRC de la Rive-Nord compteraient un seul représentant pour les trois, et Chute de la Chaudière, un membre.

Quant au comité exécutif, on semble hésiter entre trois ou six membres, soit les trois membres actuels de la CUQ ou encore l'ajout de Lévis, et un représentant Rive-Nord et un autre Rive-Sud. Selon nos informations, la ministre souhaite lui ménager une structure suffisamment souple pour tenir compte de fusions éventuelles. Actuellement, la Rive-Sud refuse de faire partie de la CMQ et les MRC de la Rive-Nord aimeraient bien y échapper. Elles s'estiment sous-représentées et craignent d'être écrasées par les villes de la CUQ.

Les 12 maires des villes de banlieue de la CUQ se disent prêts à collaborer et ne s'objectent pas à sa création. La Ville de Québec ne fait pas d'obstruction même si elle continue de réclamer une seule ville sur la Rive-Nord.

Le fait que le ministre retarde ce projet de loi signifie que la loi ne sera pas adoptée avant la fin de la session de juin mais plutôt à l'automne par manque de temps.

Le nombre de membres à l'exécutif reste à déterminer

AFFAIRE GABRIEL LESSARD

Retard au diagnostic

Un expert juge que cela n'aurait pas changé le moment de la mort

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Il y a eu retard au diagnostic de cancer de Gabriel Lessard! C'est ce qu'est venu affirmer, hier, depuis Paris, l'expert en urologie-oncologie du coroner, le D^r Dominique Chopin. Retard au diagnostic qui n'aurait pas nécessairement eu d'impact sur l'heure de sa mort.

«Il y a eu retard au diagnostic, malgré l'intégration dans un programme de dépistage, dit plus exactement le rapport d'expertise. Il n'est pas possible d'affirmer que ce retard explique les échappements thérapeutiques successifs.» Interrogés sur le sens de ce dernier bout de phrase, des médecins ont expliqué que ce retard signifiait que même diagnostiqué plus tôt, M. Lessard aurait connu la même fin.

Mais pour le procureur de la famille Lessard, M^r Jean-Pierre Ménard, cela veut dire que le cancer de Gabriel Lessard a été échappé quatre fois plutôt qu'une, en juin 1992, en juin 1993, en octobre 1993 et encore en janvier 1994. «Il était minuit moins deux, a-t-il laissé tomber. Gabriel Lessard est allé de malchance en malchance.»

Que ce soit vrai ou non que Gabriel Lessard serait quand même mort le 19 août 1998 à 19 h 18, le D^r Chopin n'en pense pas moins que si des biopsies de la prostate avaient été réalisées au moment où les premières anomalies ont été constatées en juin 1992 et en juin 1993, le diagnostic aurait été porté plus précocement.

En juin 1992, le D^r Michael Koutsillier avait découvert chez Gabriel Lessard une prostate ferme, asymétrique, non-nodulaire et indiquée dans son rapport «possibilité de cancer». «Une prostate ferme avec possibilité de cancer sont des conclusions d'examen assez évocatrices pour que la question de la biopsie soit discutée. Au minimum, le patient aurait dû être informé qu'il y avait suspicion de cancer», a indiqué le Dr Chopin, précisant que devant une prostate suspecte, le meilleur outil de diagnostic demeure une biopsie guidée par échographie.

La visite du 17 juin 1993 de Gabriel Lessard au Centre de dépistage précoce du cancer de la prostate du CHUL laisse le D^r Chopin encore plus perplexe. À ce moment-là, le toucher rectal a été abandonné. Seule une prise de sang est faite à M. Lessard. Le taux de PSA est passé de 2,4 à 5,8 en un an.

«Il aurait fallu réagir, convient l'expert du coroner. C'est une augmentation très significative. Vraiment un temps de doublement de cancer est une indication de biopsie. Le temps de doublement est inférieur à un an alors qu'en général, il est de deux ans.»

L'urologue-oncologue explique qu'en matière de dépistage précoce, le diagnostic doit être fait avant la phase exponentielle. Il a estimé qu'au moment

de l'échographie le 20 octobre 1993, le PSA devait se situer entre 5,8 et 11,9 avec une accélération du taux de doublement passé d'environ un an à six mois.

Le D^r Chopin attribue à plusieurs facteurs le non-diagnostic de cancer de la prostate chez Gabriel Lessard. Mais le plus important, c'est la série d'éléments non normaux constatés séparément au fil des ans qui auraient dû entraîner l'indication de biopsie. «Chacun des éléments — toucher rectal, PSA, échographie — a été anormal séparément. Chaque fois, c'est l'option la plus favorable qui a été retenue. Pour décider de la biopsie, il faut avoir l'ensemble de ces éléments», note-t-il.

ATTITUDE ORIGINALE

Quant à l'abandon du toucher rectal à la fin de 1992 par l'équipe du D^r Labrie, l'expert du coroner Malouin en urologie-oncologie qualifie cette décision «d'attitude assez originale». «On ne peut pas gommer la relation médecin-patient et se baser uniquement sur une prise de sang faite par des techniciens, a dit en substance le professeur d'urologie à l'Université de Paris. Cette attitude est une attitude originale», a-t-il répété.

Le D^r Chopin dit que, sur un plan statistique, on peut penser qu'on peut se passer du toucher rectal. Mais qu'en pratique ce n'était pas le cas. «Le toucher rectal reste l'élément clinique de base pour un diagnostic du cancer de la prostate, soutient-il. Devant un toucher suspect, le risque de cancer est de un sur trois.»

Le témoin expert convient que le test de PSA seul comporte des risques accrus d'échapper un cancer. Surtout qu'aujourd'hui, il serait connu qu'il y a des cancers agressifs avec un PSA bas. Même que chez les gens opérés, on aurait trouvé jusqu'à 30 % de cas avec un PSA en dessous de trois.

Devant une prostate ferme, l'expert du coroner Malouin a confirmé que les règles de l'art commandaient toujours, de nos jours encore, de faire à la fois un toucher rectal et un test de PSA.

Interrogé sur les motifs qui avaient pu amener l'équipe du D^r Labrie à abandonner le toucher rectal, le D^r Chopin a fait l'hypothèse que l'intention avait pu être soit de diminuer les coûts, soit de recruter un plus grand nombre de patients.

Charlev^oix

Réserve mondiale de la biosphère

Charlev^oix, destination de villégiature depuis plus de 200 ans, vous offre ses paysages et ses panoramas, ses parcs et ses sites naturels, ses richesses culturelles et artistiques, son casino, ses baleines et bien plus...

Plus de cent combinaisons vacances avec hébergement et activités vous sont offertes cet été dans Charlev^oix. Demandez notre brochure Forfaits 2000!

Association touristique régionale de Charlev^oix
1-800-667-2276
www.tourisme-charlev^oix.com

Économisez lors de votre visite dans Charlev^oix avec nos Bio-Bon^os!

Les vacances dans Charlev^oix c'est idéal
Québec

Une cuisine à la fine pointe de la technologie



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Le Centre intégré en alimentation et tourisme de la commission scolaire de la Capitale (CIAT) et Hydro-Québec ont inauguré, mercredi, la Cuisine Primeur Hydro-Québec, qui est à la fine pointe de la technologie de cuisson électrique. Cela a nécessité un investissement de 100 000 \$, les deux tiers étant assumés par le CIAT et l'autre tiers par Hydro-Québec. La salle est équipée de trois plaques à induction, d'un wok à induction, d'un four à cuisson combiné (air chaud et vapeur),

d'un four à cuisson lente et des appareils de cuisson classiques. Le chef Marie-Chantale Lepage du Manoir Montmorency montre l'effet de l'induction: un billet de 5 \$ placé entre le rond et la poêle ne devient pas chaud. La raison en est que la plaque à induction chauffe par ondes électromagnétiques, tandis que les appareils classiques chauffent les récipients par conduction thermique. Des élèves assistent à la démonstration: Manon André, Lorrez McCaughy, Karen Gagné et Philippe Roy. J.M.

CENTRE MÈRE-ENFANT

Sainte-Foy cède une bande de terre au CHUL

La Ville de Sainte-Foy est sur le point de céder au futur Centre mère-enfant une bande de terrain actuellement utilisée comme corridor d'autobus en face

du CHUL, sur le boulevard Laurier. Une réunion spéciale du conseil est prévue, ce soir, afin de recevoir un avis de motion en ce sens. M.L.

Des terrains réservés pour l'INRS

La Ville de Québec vient de décréter un gel de deux ans sur toutes les propriétés situées dans le quadrilatère formé des rues Charest Est, Du Pont, de la Chapelle et Saint-Marguerite, afin de constituer une réserve de propriétés pouvant recevoir un projet majeur, probablement le nouveau siège de l'INRS. On se souvient que l'organisme a chargé la Ville de lui trouver un emplacement situé dans Saint-Roch, à proximité de l'ÉNAP. La résolution créant cette réserve autorise la Ville à acquérir de gré à gré ou par expropriation tous les immeubles requis pour fins municipales. Les édifices visés appartiennent actuellement à Leblond Buzetti (621-627 Charest), Michel Morisset (695-697-699 Charest), Jacques Courchesne (605-609 Charest) et une société à numéro (665-675 Charest.). M.L.

QUÉBEC

Des résidences accréditées pour personnes âgées

Les personnes âgées à la recherche d'une maison d'accueil privée ont presque une chance sur deux de « tomber » sur une résidence accréditée par la Fédération de l'âge d'or et les CLSC dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Un peu moins de la moitié des propriétaires des 450 résidences privées pour personnes âgées sur ce territoire ont sollicité une inspection par ces organismes afin d'être inscrits dans la deuxième édition du bottin des résidences recommandées, indiquait hier Roger Fraser, président de la FADOQ régionale. Sur 208 demandes d'inscription, 181 ont été agréées parce que ces résidences rencon-

trent les critères de sécurité et de qualité élaborés par la FADOQ et par les CLSC. Le bottin peut être consulté au bureau de la FADOQ ou dans les 19 CLSC de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches. Ce répertoire comble un vide important puisque le gouvernement n'oblige pas les propriétaires à détenir un permis d'exploitation pour tenir une résidence pour personnes âgées.

FUSIONS MUNICIPALES

Au tour des citoyens de Boischatel

Les contribuables et résidents de Boischatel sont invités à leur tour à se prononcer pour ou contre les fusions forcées, depuis hier. La consultation se poursuivra jusqu'à samedi, 17 h, au Centre des loisirs, 165, rue Des Marbres. Dans le document distribué aux citoyens à la veille de la consultation, on retrouve une liste impressionnante d'objections au projet de regroupement avec la Communauté métropolitaine de Québec. Le document conclut qu'il « apparaît difficile d'identifier des avantages que ce projet pourrait apporter ». Cette photo a été prise hier après-midi. M.L.



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Kiosque sur le parvis de la cathédrale

L'administration L'Allier a décidé de suspendre temporairement quelques articles de son règlement de zonage afin de permettre l'installation d'un kiosque d'information sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Québec, au 15, rue Buade, jusqu'au 15 octobre. Selon le règlement adopté au conseil exécutif mardi, le kiosque sera occupé par la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec. On précise bien que ce kiosque ne pourra être utilisé pour la vente de bien ou de services. M.L.

6000 \$ pour la pêche en ville

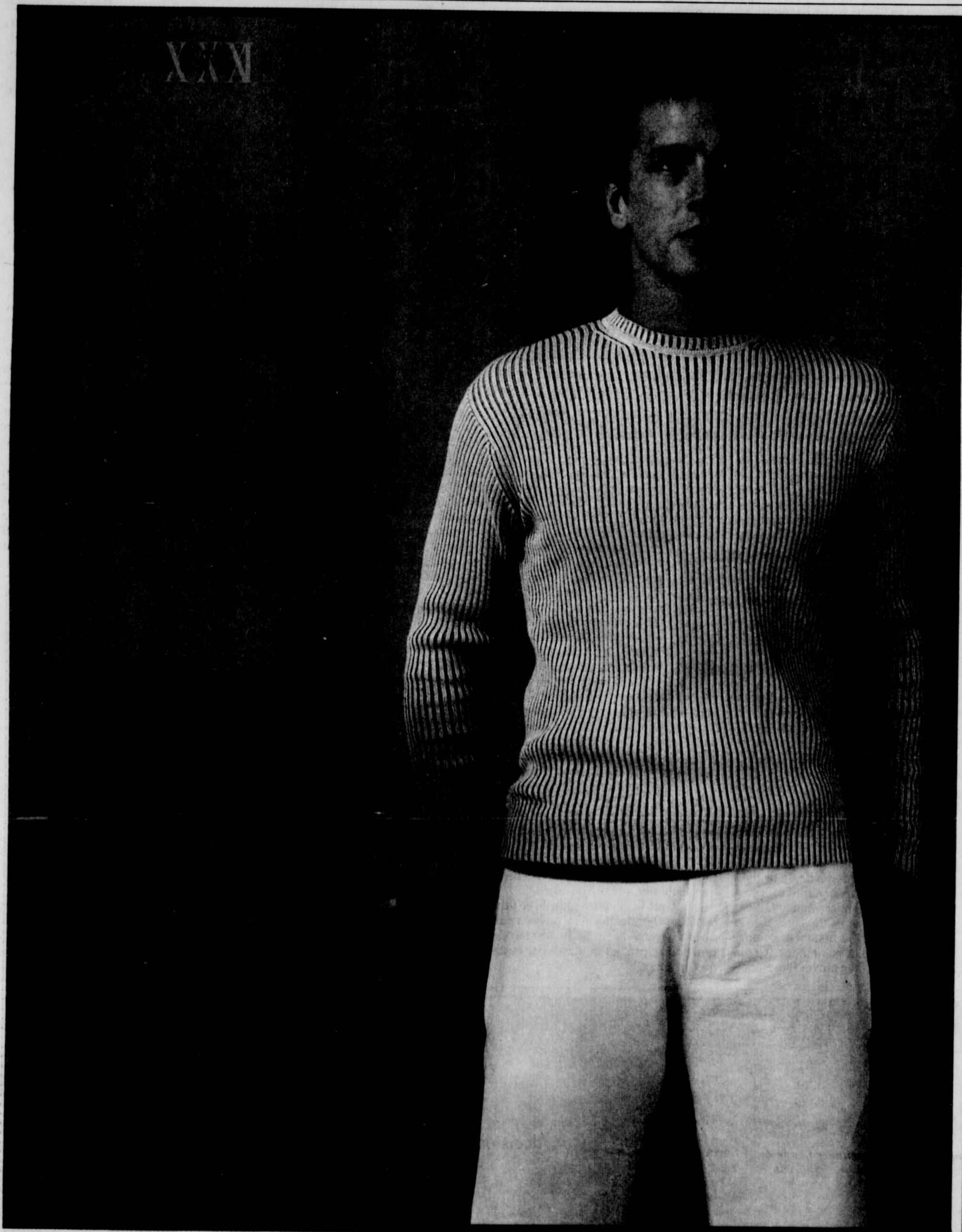
L'organisation « Pêche en ville (1994) inc. » a été autorisée à faire des ensemencements au Parc Chauveau à cinq reprises, entre le 3 juin et le 9 juillet. Québec a également accepté de verser 6000 \$ à l'organisation pour financer le budget de l'opération « 2000 ». Les municipalités de Loretteville, de Lac-Saint-Charles et de Saint-Émile doivent également participer au financement de l'initiative à hauteur de 1500 \$. Les promoteurs ont procédé à un appel d'offres et décidé d'acheter les 5000 truites requises de la Ferme et pisciculture Noël et de la Ferme piscicole Richard Boily. M.L.

Ça marche dans l'Ouest

Un guide intitulé *Ça marche dans l'Ouest* fait découvrir dix sentiers de marche dans les municipalités de L'Ancienne-Lorette, Sillery, Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin et donne la liste des clubs de marche qu'on y trouve. Le guide est produit par le Comité de prévention des maladies cardio-vasculaires de l'Ouest. Il indique les effets bénéfiques de la marche: améliorer la circulation sanguine, réduire la tension artérielle, aider à contrôler le poids, renforcer les os, tonifier les muscles, aider à mieux dormir et accroître l'énergie et le bien-être. J.M.

MEURTRE DE STEVE COUTURIER Procès fixé

Le procès pro-forma de Steve Patrick Tremblay, de Sainte-Irène dans la Vallée de la Matapédia, accusé du meurtre au second degré de Steve Couturier, a été fixé au 12 octobre. Hier, au palais de justice d'Amqui, l'accusé a renoncé à son enquête préliminaire. Des pourparlers ont été engagés avec la défense. Le ministère public compte éventuellement faire entendre cinq témoins experts en plus d'une dizaine d'autres témoins dans cette affaire. Un drame conjugal serait à l'origine de ces événements tragiques survenus le 30 janvier 2000. Steve-Patrick Tremblay est passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération avant 10 ans. C.T.



la maison



simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Pelletier blâmé par la CUQ

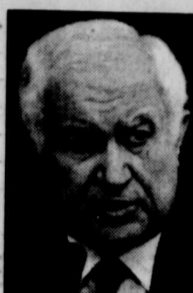
QUÉBEC — Le président de la CUQ et maire de Beauport, Jacques Langlois, blâme la Ville de Québec et son maire d'alors, Jean Pelletier, si la CUQ s'est retirée du développement économique.

Celui-ci en a marre que le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, laisse entendre que c'est la faute des maires de banlieue si la CUQ ne fait pas de développement économique.

« Si on n'en fait pas, c'est à la demande de la Ville de Québec en 1988. On est même allé comparaitre devant la Commission municipale là-dessus. Les deux parcs industriels régionaux ont été remis aux municipalités, Saint-Augustin et Beauport. Et la Société de promotion économique du Québec métro a été créée. Ça s'est fait à la demande expresse de Jean Pelletier, contre notre volonté », dit Jacques Langlois.

« De même, quand nous avons créé le Parc technologique, les maires ont demandé que ce soit un parc régional. Or Québec et Sainte-Foy ont dit non, ils ont exigé que ce soit un parc intermunicipal », ajoute le président de la CUQ.

M. Langlois tenait à remettre les pendules à l'heure lorsqu'il s'est présenté, hier, à la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire. R. F.



Jean Pelletier

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES FUSIONS MUNICIPALES

La mairesse Andrée Boucher devrait refaire ses calculs

Elle utilise des données erronées sur les fonds de pension, croit le président du Syndicat des fonctionnaires de Québec

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — La mairesse de Sainte-Foy devra refaire ses calculs car le déficit du fonds de pension de la Ville de Québec n'est pas de 200 millions \$ comme elle le prétendait en Commission parlementaire, hier mais de 150 à 155 millions \$!

Les maires de banlieue de la CUQ ont fait du déficit du fonds de pension et des conventions collectives de la Ville de Québec leur pièce de résistance dans leur combat contre la loi 124 pour dire que ça coûtera plus cher s'ils fusionnent.

« Nous, nous avons un surplus de 28 millions \$ », dit Andrée Boucher, rappelant que même Jean-Louis Lapointe a sonné l'alarme en 1986 quand le déficit de Québec était de 126 millions \$.

« L'intégration ne se fera jamais », dit-elle: pas question de faire payer ce déficit par les autres. Elle a toutefois passé sous silence l'engagement de la Ville de Québec à l'effet que cette dette actuarielle resterait à Québec.

« Ce n'est pas vrai! C'est du charriage de la part M^{me} Boucher. Le déficit se situe entre 150 et 155 millions \$. Notre taux de capitalisation était de 15,6% en 1965, il est maintenant de 77%! Quand Québec a intégré les pompiers de Beauport, Vanier et Charlesbourg, leurs employés ont gardé leurs surplus en achetant des années de rentes en conséquence », rageait le président du Syndicat

des fonctionnaires de la Ville de Québec, Gaston Verreault, en sortant de la Commission. Il a produit une estimation actuarielle de la firme Morneau Sobeco faite en décembre 1999 qui confirmait ses propos.

« Nos conventions sont équivalentes. Nous travaillons 35 h contre 34,5 h à Sainte-Foy et 32,5 h à Beauport et Charlesbourg. Ces dernières années, M^{me} Boucher a donné davantage à ses employés que le gouvernement ne l'a fait pour ses fonctionnaires », dit M. Verreault.

Le maire de Beauport, Jacques Langlois, et la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, menacent de livrer une guérilla juridique au gouvernement si M^{me} Harel forçait des fusions. « Ce n'est pas la ministre à l'ombre de son bureau qui va décider », disait-elle dans les corridors attendant à la commission.

« Si le gouvernement va de l'avant, on va devant les tribunaux, c'est clair », ajoute M. Langlois. Flanquée d'une batterie d'avocats de cabinets prestigieux, M^{me} Boucher a prétendu que le gouvernement était obligé de consulter la po-

pulation des villes fusionnées, ce qui n'a pas semblé impressionner le ministre.

Louise Harel a même cité Claude Ryan pour rappeler que les fusions volontaires ne suffisaient pas et que la population avait perdu ce droit à la consultation au profit des conseils municipaux sous les libéraux. Elle a cité le cas de nombreuses municipalités fusionnées sur décision du conseil malgré l'opinion contraire des citoyens.

« Tant que c'était vous qui décidiez seuls, vous ne jetiez pas les hauts cris », leur a-t-elle dit tout en leur rappelant que leurs villes elles-mêmes étaient le résultat de fusions passées.

APPUIS AU PROJET DE LOI

De leur côté, les maires des 25 villes d'agglomération appuient le projet de loi 124 tout en réclamant des éclaircissements dans le pacte fiscal.

« La polyvalente de Saint-Georges me coûte 361 000 \$ en services municipaux mais le gouvernement ne me verse que 91 000 \$. Or seulement 45% des employés et des élèves habitent Saint-Georges. Ce sont donc nos contribuables qui paient pour les autres », déplo-

re le maire Roger Carrette, scandalisé de voir l'attitude des maires de banlieue de la région de Québec.

De même la Fédération des locataires de HLM appuie la ministre dans sa réforme convaincu que les services

seront améliorés car des villes comme Sainte-Foy se soustraient de leurs obligations. « S'ils dépendent de l'agglomération, M^{me} Boucher ne pourra plus empêcher la construction de HLM pour les familles sur son territoire. Car il y a des

besoins », commente Robert Pilon. Même le président de la CSN, Marc Laviolette reconnaît au gouvernement le droit de forcer des fusions, n'y voyant pas là un geste antidémocratique. Il affirme que ses syndicats ne chercheront pas à ne retenir que les meilleurs éléments des conventions mais à la condition que les employés ne soient pas perdants au change.

La ministre Diane Lemieux se dit prête pour sa part à clarifier les dispositions facilitant la réorganisation du travail, la mobilité des travailleurs et l'arrimage des postes entre villes fusionnées.



Andrée Boucher

Possible boycott d'Air Canada

Les agents de voyages veulent leurs commissions

PIERRE CHAMPAGNE
Le Soleil

QUÉBEC — Les agents de voyages se sont entendus pour boycotter les vols d'Air Canada, au début de septembre, si ce transporteur ne s'engage pas à revenir sur ses positions et remettre aux voyageurs qui font affaires avec lui le pourcentage des commissions à 10 %, comme c'était le cas l'an dernier, sans maximum ni plafonnement.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL Nathalie Gélinas de Voyages en Liberté Fleury qui, depuis quelques semaines, fait campagne auprès des agents de voyages, pour contrer les décisions unilatérales d'Air Canada en matière de rémunération. Depuis un an, affirme M^{me} Gélinas, le pourcentage des commissions est passé de 10, à 5 et à 2 %, avec des maximums et des plafonnements.

M^{me} Gélinas était le porte-parole d'un groupe d'agents de voyages in-

satisfaits qui, mercredi soir, se sont réunis au Collège Mériel pour élaborer une position commune face aux interventions d'un interlocuteur unique, Air Canada, maintenant en position de monopole depuis l'acquisition récente de Canadien. L'invitation envoyée par M^{me} Gélinas s'adressait « à tous les agents de voyages à temps plein ou à temps partiel, ainsi qu'aux agents extérieurs de la grande région de Québec. »

DÉTOURNER LES VOYAGEURS

« Nous avons tout l'été pour sensibiliser notre clientèle et pour rallier tous nos collègues à notre cause. Ensemble, nous représentons 85 % des ventes de billets d'avion. Si Air Canada ne veut pas nous entendre et nous écouter, nous détournons nos voyageurs internationaux vers d'autres compagnies aériennes internationales, nous détournons les voyageurs qui veulent se diriger aux

États-Unis vers des compagnies américaines et, puisque la plupart des grandes destinations canadiennes sont aussi desservies par des vols nolisés quotidiens, nous convainçons notre clientèle d'utiliser surtout des compagnies comme Air Transat pour aller, par exemple, de Montréal à Toronto, Halifax ou Vancouver sur le marché canadien. »

Les agents présents ont aussi décidé de se serrer les coudes en se rapprochant un peu plus d'une association professionnelle, l'ACTA, qui, à ce jour, ne regroupe qu'une minorité d'agences et d'agents de voyages. L'ACTA devra par contre baisser sa cotisation annuelle et faire une meilleure place aux agences régionales au sein de son conseil d'administration si elle veut augmenter le nombre de ses membres à brève échéance, afin d'être en mesure de mieux les représenter professionnellement quand les dossiers l'exigent.

Le Sablier de l'an 2000 a quitté Québec pour Saint-Côme

LUCE DALLAIRE

Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — De Québec à Saint-Côme de Beauce, le Sablier de l'an 2000 a quitté le Musée de la civilisation pour être placé en guise de devanture au Musée antique Victor Bélanger.

Le Musée antique Victor Bélanger, qui ouvrira bientôt ses portes pour la saison estivale 2000, a récemment fait l'acquisition d'un objet marquant l'arrivée du troisième millénaire.

Homme d'affaires de Saint-Côme-Linière et propriétaire d'une entreprise de transport de bois, M. Bélanger est un collectionneur-né qui avait toujours rêvé de construire un village pour exposer des objets de sa collection.

En 1975, il s'est lancé dans l'aventure. Victor Bélanger a commencé par planter des épinettes. Il a ensuite installé des poteaux de téléphone le long du chemin qui traversait la terre pour les habiller avec d'anciens lampadaires du village de Saint-Côme du temps où les

rues étaient éclairées avec des ampoules de 60 watts.

Au fil du temps, il a construit 21 bâtiments et en 1991, à l'occasion des fêtes du centenaire de Saint-Côme, il a ouvert son village aux visiteurs pendant deux semaines.

En opération depuis septembre 1996, le Musée, qui est maintenant ouvert à la population, regroupe plusieurs collections d'objets anciens.

Le village de M. Bélanger rappelle le passé avec, notamment, son école, la chapelle, le poste de pompier, la forge, la cabane à sucre, le camp de bûcheron et la cordonnerie. Tant les voitures que les meubles, les jouets, les téléphones, les fers à repasser, les horloges nous transportent dans le quotidien du passé.

Pour enrichir sa collection d'horloges, Victor Bélanger s'est porté acquéreur du Sablier de l'an 2000, le plus gros jamais construit à ce jour. Il est détenteur d'un record homologué le 21 avril 1999 par le Bureau officiel d'homologation du Livre Guinness.

CENTRE HOSPITALIER CHAUVEAU

Une double vocation enviable, selon Pauline Marois

JEAN MARTEL
Le Soleil

LORETTEVILLE — Le Centre hospitalier Chauveau présente par sa double vocation en soins gériatriques et ambulatoires un modèle particulier d'hôpital, un modèle adapté aux réalités de son territoire. Et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi. C'est en ces termes que Pauline Marois, ministre d'État à la Santé, s'est exprimée, hier, à l'inauguration des nouveaux locaux du Centre hospitalier et du Foyer de Loretteville.

M^{me} Marois a fait un bref rappel de la bataille que l'hôpital avait livrée, il y a un peu plus de quatre ans, pour garder sa mission de centre hospitalier général et de courte durée. Mais il fallait faire des changements, a-t-elle dit, pour que les soins soient donnés au bon endroit.

Les travaux effectués au Centre hospitalier Chauveau et au Foyer de Loretteville ont coûté 8,5 millions \$. Dans les deux étages des soins gériatriques du Centre, on compte 82 chambres privées éclairées par de grandes fenêtres (68 au Foyer de Loretteville) et des salles communautaires: salons-verrières, salles à manger, salles d'activités. Les personnes en hébergement constituent une clientèle en perte d'autonomie.

Dans la partie ambulatoire, on trouve l'urgence ouverte jour et nuit, les cliniques externes, la chirurgie mineure, les salles de prélèvements, de réanimation, d'évaluation et de traitement, six lits à l'unité de courts séjours et cinq civières à l'unité d'évaluation.

Dans son allocution, le président du conseil d'administration du Centre hospitalier, Gilles Shooner, n'a pas caché les tourments par lesquels l'hôpital était passé. Il a rappelé la date du 1^{er} avril 1996: ce jour-là, l'institution s'était littéralement vidée. La pouponnière était vide, dans le corridor, on pleurait en passant devant les vitrines de la pouponnière. « Si hier on pleurait, aujourd'hui on sourit parce que le défi du changement, nous l'avons relevé avec une audace et une détermination qui nous permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. »

Le président a fait remarquer que, depuis la transformation du Centre, le volume d'activités n'a pas cessé de se maintenir et même a augmenté dans certains cas. Le Centre effectue 200 prélèvements par jour. Il reçoit 1000 ambulances par an et traite 80% de la clientèle qui lui arrive par ambulance. Il reçoit 95 000 personnes par an, ce qui se traduit par un achalandage d'environ 160 clients par jour seulement à l'urgence. Certains clients, une fois stabilisés, sont toutefois transférés dans d'autres établissements de Québec.

L'urgence de Chauveau constitue, selon lui, une solution avantageuse pour empêcher l'engorgement des urgences à Québec. Il croit que les résultats obtenus confirment la nécessité et l'importance de maintenir sur le territoire une urgence, des cliniques externes spécialisées et les services diagnostiques qui s'y rattachent. Enfin, le président a signalé que l'aménagement de l'hôpital avait été conçu de façon à permettre l'ajout de locaux pour le CLSC de la Jacques-Cartier.



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Une pensionnaire du Centre hospitalier Chauveau, Émilie-Anna Dolbec, qui fêtera ses cent ans en juillet offre des fleurs à M^{me} Marois.

Merci

Gérard

Après 43 ans de loyaux services au sein de la compagnie Irving à titre de vérificateur interne, responsable du département des réclamations et adjoint au département de la maintenance, Monsieur Gérard Bernard nous informa dernièrement de sa décision de mettre un terme à sa belle et longue carrière.

Au nom de tous ceux et celles qui eurent le plaisir de collaborer avec Monsieur Bernard durant ces nombreuses années, nous lui souhaitons de profiter pleinement d'une retraite bien méritée!

De toute l'équipe Irving

IRVING

RÉSEAU LÉVISIEN 36 mois à un trafiquant des Hell's

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un autre membre du réseau lévisien de distribution de drogue des Hell's Angels, démantelé en mai 1999, a pris la direction du pénitencier. Le juge Michel Babin a imposé une sentence de 36 mois à Martin Lévesque.

L'homme de 29 ans a agi comme « collecteur d'argent » pour le compte du Hell's Jacques Dumais, avant de graduer comme lieutenant. À ce titre, il avait une quinzaine de trafiquants sous ses ordres, a noté le juge. Le magistrat a noté que les gestes reprochés à Lévesque l'ont été dans un contexte de crime organisé, au profit d'un gang, ce qui ajoute à la gravité.

Lévesque était accusé de complot et de trafic de cocaïne ainsi que de complot et de trafic de résine de cannabis. Il transigeait entre une et deux onces de cocaïne par semaine, a rappelé le juge.

Lévesque, qui possède quatre antécédents judiciaires, n'a pas réussi à attendrir le juge, malgré les larmes versées lors des représentations sur sentence. C'est en larmes que l'individu avait en pleine cour demandé pardon à sa mère. Il avait également à ce moment indiqué

son intention de changer de vie.

Selon le magistrat, l'accusé a manqué de sincérité de façon évidente en déclarant être devenu un lieutenant au sein de l'organisation sans jamais n'avoir rien fait d'illégal pour le compte du réseau, avant sa nomination en mars dernier. Une telle déclaration jette un bémol sur son désir de réhabilitation, a noté le magistrat.

Le juge a aussi tenu compte des sentences reçues par les autres membres du réseau, en fonction de l'importance qu'ils occupaient dans l'organisation. Ainsi, Steve Letarte a déjà reçu une sentence de 44 mois de prison, et Dany Bilodeau, 32 mois. Une enquête de plus d'un an, ponctuée de trois mois d'écoute électronique, a permis aux policiers de la SQ et de Lévis de démanteler le réseau en mai de l'an dernier, en arrêtant 34 personnes.

«Les commerçants ont le droit de vivre en paix»

Le juge condamne à 15 ans de prison celui qui a fait 37 hold-up en 3 mois

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les propriétaires de dépanneurs et de commerces ont le droit de vivre sans craindre tous les jours qu'un individu se présente chez eux avec une arme, fausse ou vraie. C'est en pensant aux victimes que le juge André Bilodeau a condamné un spécialiste du hold-up à 15 ans de prison.

André Houde, 36 ans, qui habite Saint-Romuald, a commis 37 hold-up en février, mars, et avril de l'an dernier, à Québec, Lévis, Charlesbourg, Sillery et dans la région de Chaudière-Appalaches. De petits commerces, des pharmacies, des épicerie et des dépanneurs furent les lieux visités par Houde, qui commettait ses crimes afin de payer la drogue, dont il est grandement dépendant.

L'avocat de la défense, M^e Sébastien Saint-Laurent, n'a pas réussi à attirer la clémence du juge sur son client. Selon M^e Saint-Laurent, une peine de six ans aurait satisfait les fins de la justice, compte tenu que l'accusé a démontré des signes de réhabilitation depuis qu'il est détenu. En prison, il a décidé de reprendre les études.

Le juge Bilodeau a penché du côté de la suggestion de la procureure de

la Couronne, M^e Héléne Bouillon, qui trouvait raisonnable une sentence de 15 ans, compte tenu du nombre de victimes. La clémence, M^e Bouillon considère que Houde en a largement profité dans le passé, lui qui commet délit par-dessus délit depuis 17 ans, a-t-elle mentionné.

Trente-sept vols qualifiés, ce sont 37 personnes, des jeunes filles bien souvent, qui rêvent encore peut-être à ce qui s'est passé lors d'un hold-up, a dit le juge Bilodeau. On vient me dire que c'est un bon gars, mais qu'il a un problème de drogue. Les victimes ne le savent pas, elles, quand elles font face à une arme, fausse ou vraie.

Le juge a dit comprendre la réaction du public qui se demande pourquoi les tribunaux sont si cléments envers ceux qui commettent des hold-up. Le drame d'une personne victime d'un hold-up est énorme, a encore ajouté

le magistrat. « Ça brise des vies, des ménages, ça provoque des dépressions ».

La façon de procéder de l'accusé était sensiblement toujours la même. Il entrait dans un commerce, prenait quelques objets sur les tablettes et se présentait à la caisse lorsqu'il n'y avait pas d'autres clients. Il présentait alors à l'employé une carte sur laquelle il était écrit « c'est un hold-up ». Il mettait alors la main droite dans une poche, et simulait une arme. À quelques reprises, il était armé d'un bâton de baseball avec lequel il cognait sur le comptoir pour que le commis accélère les choses. Ou, pour faire peur, il balayait tout ce qui se trouvait sur le comptoir avec le bâton.

Houde a été arrêté à Montréal, en mai de l'an dernier, pris sur le fait alors qu'il commettait un hold-up. Comme son image avait été captée à de nombreuses reprises par les caméras de surveillance, il était un homme très recherché.



André Houde

En plus du meilleur service, on vous offre aussi le meilleur prix

Prix de fin de saison imbattables sur nos meilleures marques:

SONY WEGA XBR

SONY WEGA

DENON

ONKYO

TEAC

TOSHIBA HD

AUDIOLIGHT

SPÉCIALISTE en SON et IMAGE

355, MARIE-DE-L'INCARNATION, QUÉBEC 687-9252

Feu le repaire des Rock...

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

BEAUPORT — Les Rock Machine n'ont plus de maison. Leur ancien repaire du boulevard Raymond à Beauport, saisi par le gouvernement du Québec, a été entièrement démolé.

Un peu plus de deux ans après avoir obtenu une ordonnance de blocage à la suite de l'opération policière ROMA, le ministère de la Justice a ordonné cette semaine la destruction pure et simple du bunker.

Pourquoi démolir au lieu de vendre? « C'est une question de coût, explique Marie Vaillant, l'attachée de presse de la ministre de la Justice Linda Goupil. Les coûts de démolition étaient de 7000 \$ et ça aurait coûté pas mal plus cher que ça de remettre en ordre la maison avant de la vendre. »

L'espace de 36 heures, les pelles mécaniques se sont donc acharnées sur la structure, jusqu'à enlever les fondations, laissant au grand air se qui ressemblait à une chambre forte du sous-sol.

Selon les informations du SOLEIL, le gouvernement aurait dû investir plus de 50 000 \$ pour « débunkeriser » le repaire qui valait près de 100 000 \$ — avec le terrain —, en 1997.

Le gouvernement aurait notamment dû enlever toutes les vitres blindées



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET
Le repaire blindé n'a pas résisté à la pelle mécanique.

afin de répondre au code du bâtiment et faire beaucoup de réaménagement afin de réparer les dégâts laissés par un incendie. Le grand terrain sera mis en vente d'ici quelques semaines.

La maison a été officiellement confisquée le 28 septembre 1999. À ce moment, les deux têtes dirigeantes des Rock Machine à Québec, Claude Vézina et Dany Légaré, ont plaidé coupable à une série d'accusations d'avoir eu en leur possession des biens criminellement obtenus, dont le bunker.

Cette saisie était une première dans le monde judiciaire québécois.

Pédophile mis à l'écart pour 30 mois

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Le juge René de la Sablonnière a envoyé le pédophile Éric Pelletier derrière les barreaux pour les 30 prochains mois en recommandant que l'homme suive une thérapie pour abuseur sexuel.

Pelletier possède maintenant quatre dossiers judiciaires pour des affaires d'ordre sexuel avec des enfants. À 20 ans, en 1981, l'accusé était condamné pour attentat à la pudeur.

La précédente accusation remonte à 1989 alors qu'il avait reçu une sentence de 18 mois pour une agression sur une fillette de neuf ans.

Les 1^{er} et 3 janvier, l'accusé a fait trois nouvelles victimes, âgées entre 12 et 6 ans. Pelletier, qui habite Sainte-Croix de Lotbinière, est connu par les jeunes comme un vendeur de cigarettes qu'il roule lui-même.

Le 1^{er} janvier, l'accusé a baissé son pantalon et exhibé ses organes génitaux devant des fillettes de 12 ans et 9 ans venues chez lui pour acheter des cigarettes. Deux jours plus tard, une fillette de six ans, qui allait chercher des cigarettes pour ses cousines, a été un peu moins chanceuse.

En voyant arriver l'enfant, Pelletier a allumé des lumières genre disco. Il a entraîné la fillette dans son salon et s'est livré à des attouchements pendant cinq à huit minutes, selon ce qu'a dit la jeune victime à sa mère, quelques jours plus tard seulement. La fillette a tardé à en parler à sa mère parce que l'homme l'a menacée de la tuer si elle parlait de ce qui venait de se passer.

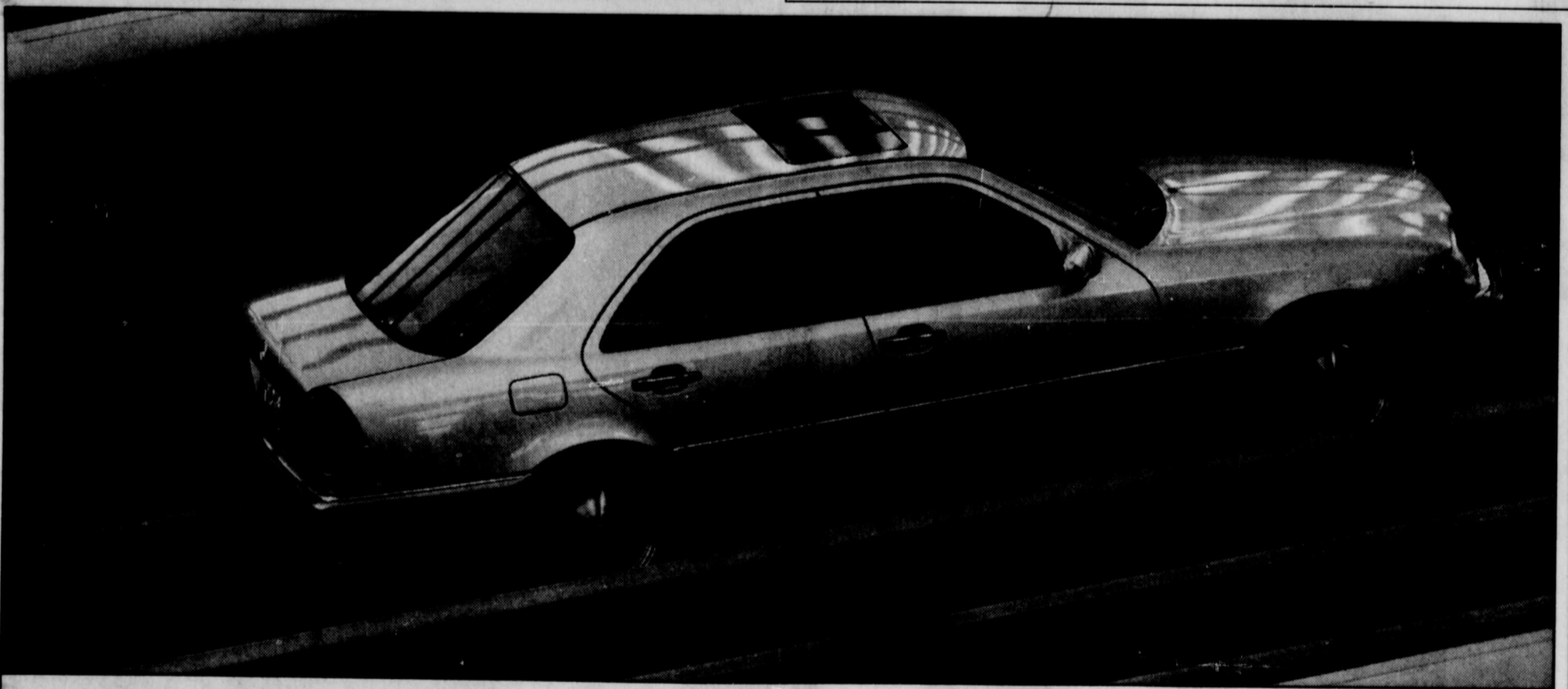
INFECTION

Une douzaine de jours plus tard, un médecin décelait une infection vaginale chez l'enfant, qui vit toujours avec les conséquences des gestes de son agresseur, insécurité, insomnie et repli sur soi-même. Lors des représentations sur sentence, l'accusé a dit être conscient qu'il a un problème invivable.

Afin de protéger les enfants, le magistrat a interdit à l'accusé, pour le reste de ses jours, de fréquenter les parcs, piscines ou tout autre endroit où il est raisonnable de croire que des enfants de moins de 14 ans peuvent s'y trouver.

Interdiction à vie également d'occuper un emploi ou de faire du bénévolat à un endroit qui le placera dans une situation d'autorité face à des enfants de moins de 14 ans.

Il était connu comme un vendeur de «rouleuses»



Le prix de l'essence rend cette Mercedes encore plus attrayante.

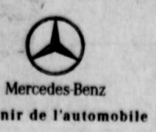
► LA CLASSE C. À PARTIR DE 38 480 \$
Prix d'achat. Assurances. Entretien. Réparations. Dépréciation. Et bien sûr, carburant. Tout cela affecte le coût de la possession d'une voiture. Et ce sont ces mêmes facteurs qui ont valu à la Mercedes de Classe C de récents compliments.

► IntelliChoice, la seule compagnie qui passe au peigne fin les dépenses entraînées par la possession d'une voiture, attribue chaque année ses prix en fonction de tels facteurs. Et pour **399 \$** Une valeur équitable

l'an 2000, IntelliChoice a déclaré la Mercedes C230 Kompressor « Meilleure valeur hors tout » dans sa catégorie. ► Selon nous, la valeur n'est pas forcément liée au prix, mais au bénéfice retiré. Ici, cela se traduit par les performances, la sécurité et le luxe que vous

attendez d'une Mercedes-Benz. ► Pour ce qui est du désagrément auquel vous faites face à la pompe, sachez que la Classe C est l'une des automobiles qui consomme le moins de sa catégorie. Ce qui la rend encore plus avantageuse — comme si c'était possible. Pour faire un

essai routier, composez le 1 800 387-0100 ou visitez www.mercedes-benz.ca



L'avenir de l'automobile

Entrez dans l'univers Mercedes-Benz avec les articles griffés du catalogue La Collection en visitant www.mercedes-benz.ca

Offre de durée limitée, sur approbation de Mercedes-Benz Crédit Canada. Chez les concessionnaires participants seulement. Chiffres basés sur un bail de 36 mois à faible kilométrage, avec valeur de reprise fixe, pour une C230 Kompressor Classique 2000, un taux d'intérêt annuel de 6,11 % et un coût d'acquisition de 39 225 \$, transport non compris. À la signature du bail, le client s'engage à verser : un acompte de 5 500 \$ (ou reprise équivalente), la première mensualité de 399 \$, un dépôt de garantie remboursable correspondant à environ un mois de location, les frais de transport et de préparation, les taxes en vigueur, et les frais d'enregistrement et d'immatriculation. Le client accepte de faire 33 versements égaux de 399 \$, plus taxes, représentant un total de 13 167 \$ plus les frais d'enregistrement et les taxes en vigueur. Les frais d'assurance, d'entretien et de réparations sont à la charge du client. (Pour le Québec, voir en page 1 du contrat de bail pour plus de détails sur les termes et conditions.) Si le client décide de ne pas acheter le véhicule en fin de bail, il s'engage à rendre ledit véhicule au concessionnaire et est responsable pour tout kilométrage au-delà de 49 500 kilomètres, au coût de 20 ¢ le km, ainsi que, le cas échéant, pour tout excès d'usure et d'utilisation. (Pour le Québec, voir en page 2 du contrat de bail pour plus de détails sur les degrés d'utilisation courants et les coûts entraînés au-delà de la normale.) Le client a l'option d'acheter le véhicule en fin de bail pour la somme de 25 496,25 \$, plus les frais et les taxes en vigueur, sauf au Manitoba où l'option d'achat n'est pas possible. Les accessoires en option sont en sus. Le concessionnaire peut offrir un prix de location moindre. Détails complets auprès du concessionnaire. P.D.S.F. de la C230 Kompressor Classique 2000. ©Mercedes-Benz Canada Inc. 2000, Toronto, Ont. Une Compagnie DaimlerChrysler.



Chatel Automobiles Ltée
Témoin de votre réussite...
1350, Bouvier, Québec Tél.: (418) 628-6336
E-mail: info@chatel.mercedes-benz.ca



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Alain Larochelle, de la Montérégie, construit un mur de brique et de pierre en suivant un plan de 345 pièces.

OLYMPIQUES DES MÉTIERS Prière de ne pas déranger

MICHÈLE LAFERRIÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Ne pas déranger. » Cette affichette placée à mille exemplaires sur les 33 stands du Centre de foires explique à elle seule l'ambiance feutrée du lieu. Des centaines de finissants en formation professionnelle participent à des Olympiques des métiers : les vivats sont incompatibles avec la précision et la concentration.

Devant sa fraiseuse manuelle, Patrick Philie, de Saint-Hyacinthe, fabrique des pièces d'aluminium ou d'acier. Il s'échinera pendant six heures. Aujourd'hui, il travaillera sur une fraiseuse numérique. Son domaine? La technique d'usinage.

Au stand d'esthétique, des jeunes femmes font des manucures et des facials. Aujourd'hui, elles se mettront aux épilations à la cire, aux maquillages de jour et aux analyses morphologiques du visage. Au Mondial des métiers, à Séoul, en septembre 2001, leur domaine sera officiellement accepté comme un métier, alors qu'avant, il n'était qu'une discipline de démonstration.

Le Canada enverra 30 personnes à Séoul pour le Mondial des métiers

À côté d'elles, ces messieurs y vont de la drille et du marteau dans un vrai vacarme de chantier. Ils effectuent le montage d'une entrée électrique. Des juges bénévoles se relaient devant chacun d'eux. René Jetté, le coordonnateur de la compétition d'électricité de construction, explique fièrement qu'il a été chargé de préparer une épreuve pour Séoul; elle sera peut-être sélectionnée, mais la Suisse, le Brésil, la Norvège et la Nouvelle-Zélande soumettront aussi la leur.

L'ambiance est quasi solennelle au Centre de foires de Québec, mais on ne s'ennuie pas dans cette immense usine hi-tech. Cet après-midi, s'y achèveront les Olympiades québécoises de la formation professionnelle où sont représentées les 12 régions de la province. Les Olympiades canadiennes débiteront demain; 60 Québécois y obtiendront leur laissez-passer. Le Canada enverra 30 de ses représentants à Séoul, en 2001.

TOUCHE-À-TOUT

Hier, au Centre de foires, un public majoritairement écolier, joyeux et calme, déambulait entre les stands de mécanique, de plomberie, de secrétariat, de fleuristerie, de pâtisserie, de charpenterie-menuiserie. Devant le stand de soudage, plusieurs jeunes faisaient la file, tous excités à l'idée d'enfiler le masque et le sarrau du soudeur. Le rallye touche-à-tout leur donne l'occasion de se frotter à certains métiers. Ils se sont fabriqués une fusée en deux temps trois mouvements.

Ils ont ensuite filé vers le stand de cuisine d'établissement, alléchés par le menu de feuilleté de saumon, de caille farcie au riz sauvage et de tarte tatin. Avec des betteraves, la tarte tatin? L'imagination des concurrents ne connaît pas de limites.

Le ministre de l'Éducation François Legault fera un saut au Centre de foires aujourd'hui pour prouver que la formation professionnelle n'est pas valorisée que sur des rapports de fonctionnaires.

LORETTEVILLE Le centre Kabir Kouba ne fermera pas

MARC LESTAGE
Le Soleil

QUÉBEC — Le centre d'interprétation des chutes et du canyon Kabir Kouba, situé à proximité de la réserve du village Huron, fonctionnera normalement encore cet été.

Le conseiller Raymond Dion qui s'était inquiété de la possible fermeture du centre, il y a quelques jours, a confirmé hier qu'un budget de 30 000 \$ a été réuni et que quatre personnes seront engagées. Ces décisions seront confirmées lors de la séance du conseil de lundi.

Les trois emplois de moniteurs seront subventionnés par le Centre local d'emploi tandis que la coordonnatrice en poste l'année dernière, Marie Annie Dumoulin poursuivra le travail. La Ville de Loretteville a accepté de maintenir sa participation statutaire de 10 000 \$ et puisera les 11 000 \$ qui manquent dans ses surplus pour assurer la bonne marche du centre. La clientèle traditionnelle du lieu touristique Kabir Kouba est constituée de jeunes provenant des écoles et des parcs. Le pavillon d'accueil du centre est situé à proximité du Piolet, près du pont enjambant la rivière Saint-Charles.

Selon M. Raymond Dion, des efforts seront bientôt dirigés vers les voyageurs qui font défiler plus de 300 000 visiteurs, européens pour la plupart, dans le secteur du village Huron.

Le projet de relance du centre Kabir Kouba prévoit enfin la création d'un organisme à but non lucratif dont le mandat sera d'assurer le financement et développement du centre durant les prochaines années.

Fresque de l'an 2000



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBAUT

Dans le cadre du lancement du nouveau projet éducatif de l'école Harfang-des-Neiges de Stoneham, le personnel de l'école et le Club Optimiste de l'endroit se sont associés pour réaliser le projet « Fresque de l'an 2000 ». À l'aide de cartons de différentes couleurs, les élèves ont réalisé trois fresques géantes: l'une représentant le logo de l'école, l'autre le logo de la municipalité de Stoneham-Tewkesbury et la dernière une colombe. À cette occasion, la directrice de l'école, Christiane Gamache, et le président du club Optimiste, Christian Carrier, ont donné leur envol à des colombes sous le regard des élèves. J. M.

L'INCROYABLE VENTE LES 8 HEURES



Canapé 2 places
texturé taupe
688 \$

Aussi disponible en canapé 3 places,
dans un choix de garnissages
moyennant un supplément.



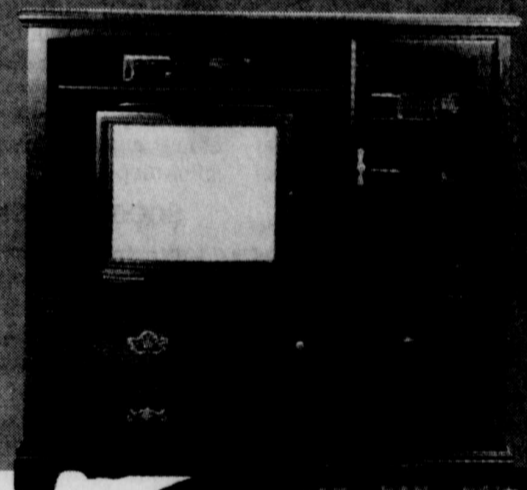
Des rabais de
10% à 50%



COUPON-RABAIS
40 \$

Ce coupon-rabais est applicable à tout achat de meubles de 400 \$ et plus incluant les taxes, effectué les 3 et 4 juin 2000. Non monnayable. Ne s'applique pas aux commandes antérieures. Un seul coupon par client. Ne peut être utilisé conjointement avec tout autre certificat ou promotion. Veuillez présenter ce certificat au moment de l'achat.

LA GALERIE
DU MEUBLE



Canapé 2 places, à carreaux bleus.
788 \$

Aussi disponible en canapé 3 places et en
canapé-lit dans un choix de garnissages
moyennant un léger supplément.

Mobilier de salle à manger en métal fini cuivré
La table et 4 chaises:
988 \$



Danielle QUELLET
Avec la collaboration de
René BUREAU
Franco Rasetti
Physicien et naturaliste
Un ami d'Enrico Fermi.
224 pages - 18,50 \$



* Juin 2001.
Conditionnel à l'approbation
du crédit. Acompte 30 %.
Conditions en magasin.

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec, 681-0171

**LA GALERIE
DU MEUBLE**

DÉCORATION INTÉRIEURE
www.lagaleriesdumeuble.com 1 800 463-2277

Heures d'ouverture : Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30. Jeudi et vendredi 9 h à 21 h. Samedi 9 h à 17 h. Dimanche 12 h à 17 h.
Certains articles présentés sont en quantités limitées et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rue Kennedy
Lévis, 838-9982



MEILLEUR COMMERCE
DE MEUBLES AU QUÉBEC

LE QUÉBEC LE CANADA

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES HÔPITAUX DU QUÉBEC

Confusion dans la santé

Un système centralisé, contrôlé de A à Z par le ministère

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ **MONTREAL** — Le système de santé québécois est confus. Entre les établissements, les régies régionales et le ministère de la Santé, on ne sait plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Le ministère de la Santé se mêle de plus en plus de la gestion quotidienne et il a tort.

« Il y a confusion dans la répartition des rôles et des responsabilités entre les trois paliers. Et malgré un discours qui prône la régionalisation, le système est très centralisé. Le ministère décide tout, jusque dans les moindres détails: équipements médicaux, mises à la retraite, conventions collectives. Alors comment voulez-vous que les gestionnaires prennent des initiatives? »

Laurent Aucoin, consultant indépendant depuis lundi et ex-vice-président, secteur santé, du groupe-conseil CGI, porte un jugement sévère sur le système de santé québécois.

Et à entendre les applaudissements nourris qu'a suscités sa conférence au congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), plusieurs directeurs d'hôpitaux partagent son avis. « Enfin vous dites les vraies choses. On vit dans le mensonge actuellement. Les politiciens font la gestion. Et dans les régies régionales, c'est le surplace total », a commenté un directeur à la fin de présentation de M. Aucoin.

La façon dont est géré le système de santé favorise la politisation de la gestion. « Les pèlerinages à Québec ont recommencé. Les fonctionnaires des régies jouent aussi aux politiciens et se lancent la balle », constate le conférencier.

Le ministère devrait se mêler de ce qui le regarde: établir les grandes orientations politiques du système de santé.

ÉVALUATION DIFFICILE

Autre problème du système: la difficulté d'évaluer la performance et l'efficacité des établissements; on éponge les déficits et on brandit le doigt; ne recommencez plus! Tous les établissements sont traités de la même manière, sans évaluation. « C'est l'anecdote, le lobby, la petite politique qui sont les indicateurs de performance », déplore M. Aucoin.

Il faut lutter contre le centralisme du ministère, le corporatisme des groupes professionnels et la non-responsabilisation des régies régionales et les établissements, estime M. Aucoin.

M. Aucoin s'est penché sur les systèmes de santé des 10 provinces canadiennes. « Tous les systèmes sont en évolution. Tous cherchent une façon de gouverner le système de santé. C'est un *work in progress* ». Dans toutes les provinces — sauf en Ontario — la santé est gérée à partir des régies. Toutes les provinces ont des régies régionales de santé (Regional Health Authority) comme au Québec. Mais généralement, et contrairement au Québec, les membres des conseils d'administration sont nommés par le gouvernement.

Les régies régionales de la santé devraient donc continuer à exister, estime M. Aucoin, mais de 18 qu'elles sont actuellement, elles devraient être réduites à cinq ou six.

Côté soins médicaux, il est temps que les médecins cessent de travailler chacun dans leur

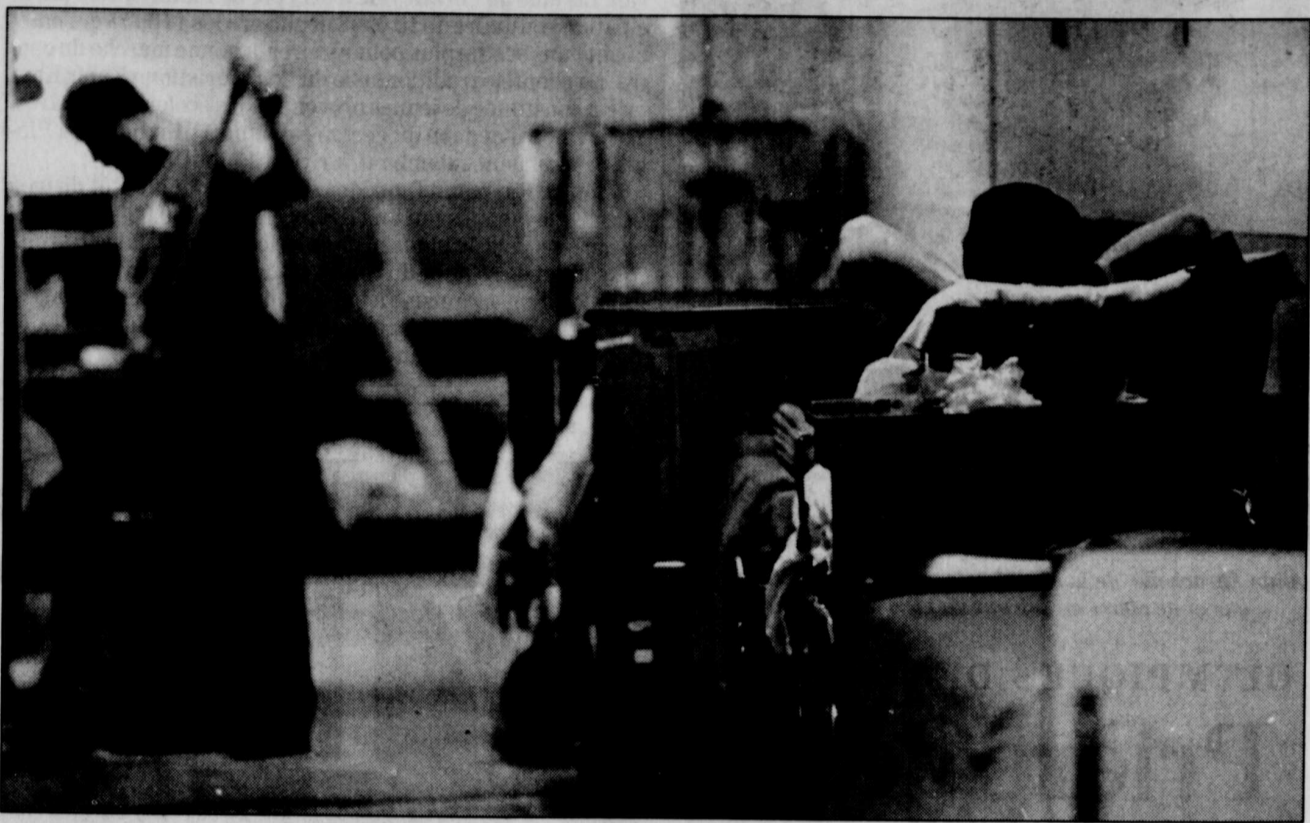
coin. « Autrefois, le médecin de famille avait toute l'information médicale de son patient. Il avait son « disque dur » entre les deux oreilles. Maintenant, pour chaque patient, il y a un nombre de médecins, dans des hôpitaux différents. Et personne ne se parle. Il faudrait juste que les médecins travaillent ensemble pour les besoins du patient. »

SOCIÉTÉ VIEILLISSANTE

Cette intégration des soins médicaux devient incontournable avec le vieillissement de la population, soutient le Dr Richard Lessard, directeur de la santé publique de la régie de la santé de Montréal.

La collaboration entre médecins de différents établissements, entre les directions des différents établissements, n'est pas naturelle, constate le Dr Lessard. « La continuité des soins devra être forcée, parce que dans le réseau, chacun — professionnels, médecins, établissements — lutte pour sa survie. Et cela entretient le statu quo. »

Le système de santé doit s'adapter, sous peine de « couler sous le poids des maladies des personnes âgées », constate le Dr Lessard.



Une étude conclut que la première cause des déficits récurrents des hôpitaux est « celle du volume des services ». ARCHIVES LE SOLEIL

Encore plus d'argent

MONTREAL — L'Association des hôpitaux (AHQ) réclame plus d'argent à la ministre Pauline Marois pour compenser l'augmentation du volume des soins à donner dans les hôpitaux, mais se dit prête à « collaborer avec le gouvernement pour trouver des solutions aux problèmes budgétaires des hôpitaux ».

Les 2,7 milliards \$ accordés par le gouvernement pour éponger les déficits des hôpitaux sont manifestement insuffisants, ont fait remarquer la présidente et le directeur de l'AHQ, M^{me} Marie-Claude Daignault et Daniel Adam, hier, à la fin de la première journée du congrès qui réunit 600 directeurs et présidents de conseil d'administration des hôpitaux du Québec. Il manque encore 200 millions \$ dont 30 millions \$ dans les hôpitaux de Québec pour que les établissements se conforment à l'obligation de présenter un budget équilibré, le 7 juin.

L'équilibre est impossible à atteindre pour deux raisons, expliquent les porte-parole de l'AHQ: les déficits n'ont pas été entièrement éponnés, et les demandes de soins continuent d'augmenter. Les compressions ne sont plus possibles, disent-ils. Ce n'est pas l'avis de la ministre.

« Les établissements trouvent difficile de passer leur énergie à refaire leurs devoirs et aligner des colonnes de chiffres », remarque M^{me} Daignault.

L'organisme représentant les hôpitaux du Québec appuie ses demandes sur un rapport interne du ministère de la Santé préparé par le professeur Denis Bédard, de l'École

nationale d'administration publique, qui conclut que la première cause des déficits récurrents est « celle du volume des services » et non pas celle d'une mauvaise gestion de la part des administrations hospitalières.

Ou bien les hôpitaux présentent des budgets déséquilibrés, ou bien ils coupent les services. « Et ça, on ne veut pas le faire, c'est une décision du gouvernement », dit M^{me} Daignault.

Comme à chaque année, la ministre de la Santé, Pauline Marois, s'adressera aux congressistes aujourd'hui.

On s'attend à ce qu'elle réitère l'obligation des hôpitaux de couper certaines dépenses pour équilibrer leur budget.

Elle annoncera en outre le nom du président d'un comité qui se penchera sur une nouvelle façon d'attribuer les budgets des hôpitaux, comme le réclame l'AHQ.

La ministre de la Santé et le premier ministre Lucien Bouchard rencontreront à nouveau les directeurs d'hôpitaux le 12 juin pour discuter budget.

DES PRIX

L'ancien directeur de l'hôpital Saint-François d'Assise, le Dr Gérard Roy, sera honoré aujourd'hui par l'AHQ pour souligner l'ensemble de sa carrière.

M^{me} Danielle Comtois, du CHUQ recevra un prix d'excellence pour avoir mis sur pied un logiciel du dossier patient transmis par l'hôpital au CLSC. L. L.

Les demandes de soins continuent d'augmenter

TOUS LES CLIMATISEURS GOLDSTAR EN SOLDE!



GoldStar
Unité de climatisation à 5400 BTU pour une pièce

- Taux d'efficacité énergétique à grand rendement de 10,0
- Concept contemporain compact
- Nouveau système à large sortie d'air

49149540 54000

ÉPARGNEZ 50\$

249⁹⁹



GoldStar
Climatiseur à télécommande

- Capacité de refroidissement de 12 000 BTU
- Grand rendement énergétique de calibre de 9,8
- Télécommande unique
- Châssis coulissant pour une installation facile

49149120 12100

ÉPARGNEZ 20\$

579⁹⁹



GoldStar
Climatiseur à 10 000 BTU

- Grand rendement énergétique de calibre de 9,8
- Refroidit des pièces de dimensions allant jusqu'à 525 pieds carrés
- Châssis coulissant pour une installation facile
- Thermostat à commande réglable

49149100 10100

ÉPARGNEZ 20\$

479⁹⁹



GoldStar
Climatiseur à 7 000 BTU

- Concept de format réduit
- Grand rendement énergétique de calibre de 9,0
- Nouveau système d'évacuation d'air encore plus large
- Filtre basculant à monotouche

49149700 71000

ÉPARGNEZ 20\$

349⁹⁹

Prix et produits en vigueur du 31 mai au 6 juin 2000.

FUTURESHOP

Vous aimerez ce que votre Future vous réserve

PLACE LAURIER 2700, boul. Laurier 650-1999

PLACE FLEUR DE LYS 552, boul. Wilfrid-Hamel 521-3100

CHICOUTIMI 2480, boul. Talbot (418)698-6701

1478417

Nouvelle lutte pour Parizeau: sauver la Banque Nationale

La première banque du Québec serait menacée par un projet de loi de Paul Martin

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

OTTAWA — Jacques Parizeau entame une nouvelle bataille: il faut sauver la Banque Nationale! L'ancien chef du Parti québécois et premier ministre du Québec a désigné hier le Bloc québécois comme fer de lance de ce combat, dans une visite remarquée au caucus des députés, hier, avant d'assister à la période des questions du haut des tribunes, à l'invitation et aux applaudissements de ses hôtes.

S'exprimant en plein cœur du territoire adversaire, sur la colline parlementaire, M. Parizeau a sévèrement dénoncé le projet de loi sur les banques et les services financiers que le ministre des Finances, Paul Martin, déposera aux Communes d'ici la mi-juin.

« Vous allez avoir toute une bataille à faire », a-t-il lancé aux bloquistes qui avaient pour l'occasion ouvert les portes de leur rencontre aux médias. M. Parizeau et les députés du BQ rejettent une politique qui protège la propriété des grandes banques canadiennes, ce avec quoi ils sont parfaitement d'accord, mais non celle de la première banque du Québec.

La nouvelle législation, qui sera au mieux votée avant la fin de l'année, ouvre toute grande la porte à la vente de la Banque Nationale tout en protégeant les cinq grandes banques anglophones contre toute prise de contrôle par des étrangers ou un actionnaire majoritaire.

Selon le projet dévoilé plus tôt cette semaine par les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, le gouvernement autoriserait des actionnaires à détenir jusqu'à 20% des actions des cinq grandes banques à charte, contre 10% actuellement.

Mais dans le cas des petites banques, comme la Nationale, le ministre des Finances se réservera désormais le fin mot de toute transaction « en prenant en considération les intérêts des Québécois », comme l'a dit le ministre d'État aux Finances, Jim Peterson, en répondant à une première salve du bloquiste Yvan Loubier lors de la période des questions.

M. Loubier critiquait la volonté fédérale appréhendée d'offrir la Banque Nationale sur un plateau d'argent aux investisseurs étrangers, selon son expression.

Selon M. Parizeau, la Banque Laurentienne, ouverte à la vente à un propriétaire unique à cause de sa petite taille, si la loi est sanctionnée, n'intéresse personne car son personnel est syndiqué. « Elle est une pestiférée » dans le milieu bancaire, a-t-il dit aux députés.

Ce qui limite les effets de la nouvelle politique à la seule Banque Nationale, à ses yeux, et mérite le qualificatif

de « Loi de la Banque Nationale », un peu comme Mauricie Duplessis qui taillait des lois sur mesure pour nuire à ses ennemis politiques.

La BN contrôle selon lui le quart des dépôts au Québec, contre la moitié au Mouvement Desjardins et le dernier quart aux grandes banques canadiennes. « Le gouvernement veut se donner le droit de décider qui achètera la banque, et quand et comment cela se fera », a affirmé M. Parizeau. « Si elle était vendue en plein milieu d'une campagne référendaire... », lance-t-il comme un pavé dans la mare, pour illustrer les conséquences apocalyptiques du pouvoir arbitraire du gouvernement dans une telle éventualité.

Dérivant la Banque Nationale comme la banque des PME au Québec, la source fondamentale des investissements et de la création d'emplois, M. Parizeau a évoqué le scénario déjà lancé publiquement d'une prise de contrôle par Power Corporation, l'entreprise bien québécoise de Paul Desmarais.

Or l'expérience lui démontre que Power revend facilement ses biens après quelques années, que ce soit à des groupes américains ou japonais.

Rien n'empêcherait également Power de transiger avec une des grandes banques, comme la TD, à la recherche d'un réseau d'établissements au Québec. Dans cette optique, « tout se retrouverait à Toronto comme d'habitude ».

L'intervention de M. Parizeau portait officiellement sur la mondialisation et la souveraineté, le premier phénomène irréversible rendant le second nécessaire et plus plausible encore à ses yeux.

Il faut choisir quels centres de décision le Québec doit contrôler, dans un contexte de donnant-donnant sur la scène internationale. Peu lui importe donc que les Américains prennent le contrôle des salons funéraires, mais pas question de laisser aller le système financier québécois et ses trois piliers, le secteur public, le coopératif et le privé. « Ce serait trop dangereux ».

Les
bloquistes
feront front
commun
avec
l'ancien PM

ORPHELINS DE DUPLESSIS

Le Conseil des évêques prend position

MONTREAL (PC) — De façon tout à fait exceptionnelle, la Conférence canadienne des évêques catholiques du Canada (CCEC) a décidé de prendre position sur la question des orphelins de Duplessis.

Répondant à une demande du Comité des orphelins de Duplessis, M^{re} Gerald Weisner, le président du CCEC, a accepté de saisir son conseil permanent de cette question lors de sa prochaine réunion, le 22 juin prochain.

Comme le cas des orphelins de Duplessis est confiné au Québec, l'intérêt manifesté par cette assemblée pancanadienne d'évêques catholiques est exceptionnel: le CCEC ne se penche habituellement pas sur des questions qui ne débordent pas de l'une ou l'autre des régions composant le CCEC, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest, a expliqué hier le secrétaire général du CCEC, M^{re} Peter Schonenbach.

Reconnaissant que la question des orphelins de Duplessis a des répercussions sur l'ensemble de l'Église canadienne, M^{re} Schonenbach a signalé que les évêques du reste du Canada veulent entendre leurs collègues du Québec sur cette question en raison des articles parus « un peu partout dans la presse anglophone ».

Mais les orphelins de Duplessis ne peuvent pas trop s'attendre à une position qui trancherait avec celle de l'Assemblée des évêques du Québec, a laissé entendre M^{re} Schonenbach. « J'ai l'impression que l'idée principale va continuer à être que cette question touche une région et que c'est à elle de s'en occuper », a-t-il dit.

BOUCHARD PERSISTE

Le premier ministre Lucien Bouchard a quant à lui affirmé avec vigueur, hier en Chambre, parler au nom de tous les membres de son gouvernement dans le dossier des orphelins de Duplessis. On ne démontre donc aucune ouverture face aux demandes de compensation des Orphelins.

loto-québec

6/49		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	2000-05-31	6/6	0	5 000 000,00 \$	
		5/6+	6	104 034,50 \$	
		5/6	331	1 508,60 \$	
		4/6	18 712	51,10 \$	
		3/6	327 200	10,00 \$	
Numéro complémentaire: 39		Ventes totales: 16 518 623 \$			
		Prochain gros lot (appr.): 10 000 000 \$			

Québec		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	2000-05-31	6/6	0	1 000 000,00 \$	
		5/6+	2	25 000,00 \$	
		5/6	24	500,00 \$	
		4/6	1 033	50,00 \$	
		3/6	18 307	5,00 \$	
Numéro complémentaire: 28		Ventes totales: 583 008,50 \$			

Banco		Extra		Tirage du	
Tirage du	2000-05-31	NUMÉRO: 762782		Tirage du	
08 10 17 19 20				2000-05-31	
22 23 32 34 39					
49 50 51 52 54					
59 60 62 64 66					
				NUMÉRO: 729351	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

la Baie

Vendredi, samedi et dimanche
2, 3 et 4 juin

Aubaines
mystère

50%

40%

30%

25%

Tous nos magasins ouvrent
à 8 h, samedi

Choix spectaculaire d'articles à prix ordinaire et de liquidation*.

Sur nos prix ordinaires. Ces offres sont exclues des rabais Aubaines mystère.

*Consultez la carte Aubaines mystère pour les détails, les exceptions et le règlement. Tous les articles marqués « Nouvellement réduit » et « Aubaine la Baie » sont exclus des rabais Aubaines mystère. Pas de bon d'achat différé pour les Aubaines mystère ou les offres spéciales ci-dessous.

50% DE RABAIS

Ces articles à prix ordinaire: • bijoux en or à 10 ct et 14 ct. (exceptions: bijoux Principles et « Aubaine la Baie » en or) • oreillers et serviettes unies (exceptions: serviettes Royal Velvet, Ralph Lauren, Tommy Hilfiger et celles avec des imperfections) • batteries de cuisine à plus de 300 \$ et articles suivis assortis (exceptions: Henckels et KitchenAid) • couverts Royal Albert de 5 pièces • de Johnson Bros.: services de vaisselle de 20 pièces et couverts de 5 pièces • duos-sommeil

40% DE RABAIS

Ces articles à prix ordinaire: • bijoux fins sertis de diamants, pierres précieuses, zircons cubiques et ceux en perles de culture • serviettes unies signées Royal Velvet, Ralph Lauren et Tommy Hilfiger • couettes et couvre-matelas • articles suivis Royal Albert • verres à pied et articles-cadeaux en cristal (exception: Waterford) • articles de service et articles-cadeaux en verre • articles creux en inox et plaqués argent • Corningware

20% DE RABAIS

Ces articles à prix ordinaire: • meubles

10% DE RABAIS

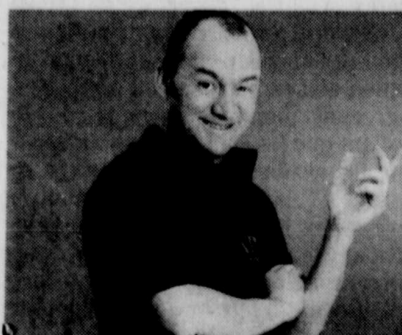
Ces articles à prix ordinaire: • sélection de bijoux mode • sacs à main choisis, accessoires et portefeuilles pour femme • mode Windsmoor, Planet, Precis Petite et Cloud Nine • vêtements de grossesse • chaussettes et sous-vêtements pour homme (exceptions: chaussettes Weekender et Hunt Club du programme « 3 pour... » et tout Jockey) • sélection de chaussures de renom • produits d'entretien des chaussures • linge de table Waterford • ustensiles de cuisson Henckels et KitchenAid • petits appareils électriques de cuisine et d'hygiène personnelle et fers à repasser • purificateurs d'air, humidificateurs et accessoires connexes, articles Brita • vaisselle Royal Doulton, Noritake, Mikasa, Villeroy & Boch, Wedgwood, Portmeirion, Pfaltzgraff et Denby • jeux de 5 ustensiles de table Oneida, Mikasa, Waterford et Splendide • tous les articles de la nursery signés Fisher-Price, Graco, Peg Pèrego, Evenflo, Cosco, Century, Storkcraft, Safety 1st, 1st Years et tous les ensembles de literie pour bébé • jouets (exceptions: jeux Nintendo et Sony PlayStation) • papeterie • friandises • tous les appareils électroniques • aspirateurs, barbecues et accessoires connexes ainsi que tous les gros électroménagers et les micro-ondes • Premier Salons (produits seulement)

À la Baie, les week-ends n'ont rien de banal!



Nous sommes le seul grand magasin à vous donner des AIR MILES^{md}.

Les milles de récompense sont accordés mensuellement selon le total des achats, taxes non comprises. ^{md} Marque déposée/de commerce d'AIR MILES^{md} International Holding N.V., employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie Employé, AIR MILES^{md} signifie milles de récompense AIR MILES^{md} à moins que le contexte n'implique autre chose.



VOIR EN
le Saguenay-St-Jean
pour de
finances

1-800-433-
www.baie.com

Payant, payant de travailler à la SAQ

Les employés reçoivent 3,9 M \$ en bonis

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC—Payant, payant de travailler à la Société des alcools du Québec (SAQ) en ces années de vaches grasses. Au terme d'une année record au cours de laquelle ses ventes ont atteint 1,7 milliard \$, la société d'État vient de distribuer 3,9 millions \$ en bonis liés à la performance à ses employés syndiqués et non syndiqués.

À l'occasion des dernières négociations pour le renouvellement des conventions collectives, la société d'État et les trois syndicats de salariés — le Syndicat du personnel technique et professionnel, le Syndicat des employés de magasins et de bureaux et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la SAQ — ont réussi à s'entendre pour introduire un concept de rémunération variable lié à l'atteinte des objectifs d'affaires de l'organisation.

L'entente stipule que si la SAQ parvient à améliorer ses ventes par rapport à l'année précédente, les em-

ployés — permanents et occasionnels —, les cadres et les hauts dirigeants se partageront alors en espèces sonnantes et trébuchantes une partie de ce succès. Ainsi, plus on réussira à augmenter les ventes, plus les bonis seront généreux.

Or pour la SAQ, 1999 fut une année faste : les ventes ont grimpé de 10,7 % — 164 millions \$ — par rapport à 1998.

En guise de gratification, les syndiqués ont reçu le maximum de bonification prévu à leurs conventions collectives, soit 4% du salaire annuel de base. Pour les cadres et les vice-présidents,

les bonis varient entre 4% et 16%, a précisé au SOLEIL une porte-parole de l'organisation, Michelle Ferron.

Pour un syndiqué, le boni de performance pour l'année 1999 représente une somme de 600 \$ à 700 \$ de plus dans ses poches. Les chèques ont été distribués à la fin du mois de mai par l'employeur.

HYDRO-QUÉBEC ET LOTO-QUÉBEC AUSSI

Le recours à des bonis à la performance est relativement nouveau dans le secteur public. À la SAQ, c'est la première fois, dans l'histoire de l'entreprise, que l'on a recours à cette mesure pour récompenser les troupes et les inciter à être encore plus productives et plus efficaces.

À l'occasion du dépôt, à l'Assemblée nationale, du projet de loi sur la modernisation de la fonction publique, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, affichait une certaine

ouverture à l'idée d'introduire des bonis à la performance pour les employés des ministères et des organismes gouvernementaux. De leur côté, les syndicats envisagèrent cette possibilité avec méfiance.

Deux autres sociétés d'État, Loto-Québec et Hydro-Québec, ont aussi opté pour un régime d'intéressement qui tient compte de l'atteinte et même du dépassement d'objectifs d'affaires.

En 1999, Loto-Québec a versé 832 000 \$ en bonis à 500 de ses 700 employés, soit 4% du salaire de base.

Les professionnels à l'emploi de la société d'État n'ont jamais accepté d'adhérer à la politique de bonis car ils refusèrent, à l'époque, la monnaie d'échange exigée par l'employeur soit l'abolition de la permanence pour les nouveaux salariés. Les employés de soutien de la SAQ, représentés par un

syndicat affilié à la CSN, acceptèrent, eux, la proposition de l'employeur.

Pour sa part, Hydro-Québec a versé, en 1999, des bonis de performance à 50 000 de ses salariés, notamment parce qu'ils ont été en mesure de rattraper les retards provoqués par des arrêts de

Les
syndiqués
ont reçu 4 %
de leur
salaire

travail liés à des négociations difficiles. Compte tenu que l'entreprise n'a pas atteint exactement l'objectif de bénéfice net fixé au début de l'année, les montants forfaitaires versés aux employés furent moins élevés que prévus — 2,5% du salaire de base plutôt que 3%.

Il est important de noter que les travailleurs des sociétés d'État vont bénéficier des mêmes majorations salariales que leurs collègues des réseaux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique, soit 9% pour la période comprise entre janvier 1999 et décembre 2002.

Acheter directement du fabricant
pour bénéficier du savoir-faire et
des garanties de professionnels.
C'est génial.



Canon Division des ventes directes

La Division des ventes directes de Canon était anciennement connue sous le nom OE, une division de Canon Canada.

faites le 1 888 876 6363

Loto-Québec renouvelle son parc de loterie vidéo

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC—Avant que ses 15 314 appareils de loterie vidéo ne tombent en ruine et que les revenus mirobolants de ce jeu de hasard et d'argent si populaire auprès des Québécois en souffrent pour la peine, Loto-Québec va entièrement renouveler son parc d'appareils de loterie vidéo pour le printemps 2002.

Le gouvernement du Québec vient de donner le feu vert à Casiloc, une filiale de Loto-Québec, pour qu'elle procède à l'acquisition de 15 800 nouveaux appareils de loterie vidéo pour un montant total n'excédant pas 216 millions \$.

Casiloc a aussitôt publié un appel d'offres invitant les fournisseurs à lui faire des propositions d'ici le 14 août. « Le choix de l'heureux élu ne se fera pas avant l'hiver prochain », a expliqué au SOLEIL le porte-parole de Loto-Québec, Jean-Pierre Roy.

« Avant d'arrêter définitivement notre choix, nous devons tester les différents prototypes proposés. Une fois le fournisseur choisi, ce dernier devra s'assurer de fournir des appareils bilingues ce qui n'est pas très coutumier dans l'industrie du jeu à travers le monde ». Comme ce fut le cas pour la première génération d'appareils de loterie vidéo, l'assemblage des bidules électroniques devra être fait au Québec.

Un montant
total
n'excédant
pas
216 M \$

PAS AVANT LE PRINTEMPS 2001

« Il s'agira donc d'un processus de longue haleine et on ne s'attend pas à installer les nouveaux appareils dans les 4157 établissements avant le printemps 2001 », a indiqué M. Roy.

Selon ce dernier, Loto-Québec n'a nullement l'intention d'ajouter des appareils de loterie vidéo additionnels à ses 15 314 déjà en opération. « Nous en commandons 15 800 afin de pouvoir en garder 300 pour des remplacements et 200 autres pour effectuer des tests. Avec 15 314 appareils, nous estimons répondre suffisamment à la demande ».

Par contre, Loto-Québec mettra à l'essai, probablement à compter du printemps 2002, un nouveau genre d'appareil qui sera directement installé sur le comptoir d'un établissement. En effet, le gouvernement a autorisé la société d'État à se procurer 300 appareils de cet acabit pour une somme ne dépassant pas 2,8 millions \$.

En 2002, le parc des appareils de loterie vidéo aura huit ans. « C'est vieux si l'on tient compte de la vitesse de l'évolution des technologies. De plus, plus le temps passe plus il deviendra difficile d'obtenir les pièces pour réparer les appareils. On risquait donc d'avoir à défrayer davantage pour maintenir le bon fonctionnement de notre parc ».

Cependant, le vieillissement des appareils ne devrait pas affecter leur rendement d'ici 2002, a assuré Jean-Pierre Roy.

Au cours de l'année 1998-99, le secteur des loteries vidéo représentait près du quart du chiffre d'affaires de Loto-Québec grâce à des revenus de l'ordre de 768 millions \$. Les consommateurs y ont dépensé 3 milliards \$ et ils ont encaissé 2,3 milliards \$.

Des indicateurs de qualité pour les écoles

La Fédération des commissions scolaires du Québec travaille actuellement de concert avec le ministère de l'Éducation à l'élaboration « d'indicateurs de qualité » pour les écoles de la province. Ces indicateurs, a appris hier le quotidien *La Presse*, devront notamment permettre d'évaluer la qualité de l'enseignement dans les écoles. Les indicateurs, qui pourraient varier d'un établissement à l'autre, permettront d'apprécier des sujets aussi divers que la persévérance scolaire, l'ouverture de l'école sur son milieu, l'utilisation des ressources matérielles et financières et l'évaluation des apprentissages. La façon de procéder à cette évaluation demeure cependant à préciser, note Berthier Dolbec, conseiller pédagogique de la Fédération. Il se dit confiant que les commissions scolaires sauront s'entendre avec les syndicats d'enseignants à ce sujet. Les indicateurs, note M. Dolbec, doivent permettre aux établissements de procéder à une forme « d'évaluation institutionnelle » en vue d'améliorer leurs services. Le développement des plans de réussite demandés par le ministère de l'Éducation, François Legault constitue l'occasion par excellence, juge-t-il, pour procéder à ce virage. (PC)

Nouveau médicament pour les asthmatiques

MARIE CAOUPETTE
Le Soleil

QUÉBEC — La division pharmaceutique de la multinationale 3M lance sur le marché canadien ces jours-ci un médicament en aérosol pour les asthmatiques, le QVAR, dont les particules de beclométhasone, trois fois plus fines qu'avant, se rendent dix fois mieux jusqu'au fond des poumons. De 55 à 60 % de la dose se dépose dans l'ensemble des voies respiratoires et il en faut deux fois moins qu'avant pour contrôler l'inflammation des bronches et prévenir les crises d'asthme.

Les ingénieurs de 3M ont aussi mis au point un nouveau type de propulseur qui projette un jet plus doux et moins froid et qui incommodent moins les patients, contraints d'avoir recours quotidiennement à ce type de médicament.

Le Dr Louis-Philippe Boulet, directeur de la clinique d'asthme et d'immuno-allergie de l'hôpital Laval, chargé par la pharmaceutique de faire la promotion du QVAR à Québec, expliquait hier à la presse que les victimes d'un asthme assez marqué, qui utilisent un produit dit « de maintenance » pour réduire l'inflammation de leurs bronches, obtiennent les mêmes résultats qu'avant avec seulement la moitié de leur dose habituelle de cortisone.

La réduction des doses pourrait aider à vaincre la répugnance des patients à inhaler de la cortisone deux fois par jour, ajoute le Dr Boulet. De nombreux asthmatiques n'utilisent pas régulièrement les médicaments qui leur sont prescrits, par crainte des effets secondaires d'une trop grande absorption de cortisone par leur organisme. Ces craintes ne sont pas fondées, selon le médecin, dans le cas des vaporisateurs dont les effets sont limités localement.

L'hôpital Laval est un des quelque 100 centres hospitaliers qui ont contribué aux études cliniques sur le produit. Une quarantaine de patients de la clinique de Sainte-Foy ont testé le QVAR. Quelque 13 000 sujets ont participé à cette recherche à travers le monde.

Ces tests indiquent que les utilisateurs se sentent mieux et jouissent d'une meilleure qualité de vie. Le Dr Boulet indiquait que des études comparatives n'ont pas encore été faites avec le principal concurrent du QVAR, le Fluvent.

Le propulseur au gaz HFA qui a remplacé les CFC (destructeurs de la couche d'ozone dans l'atmosphère) offre aussi l'avantage d'expulser des doses stables jusqu'à la fin,



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Michel Ruzayk et Louis-Philippe Boulet démontrent le QVAR.

indiquait le médecin. À petites doses, les effets secondaires sont très rares et mineurs, selon le Dr Boulet. Le médicament peut entraîner une voix rauque et la toux ou du muguet (plaque blanche dans la bouche). À fortes doses, il peut provoquer une déminéralisation osseuse chez les gens âgés et un ralentissement de la croissance chez les enfants. Il n'est pas indiqué pour les enfants de moins de 12 ans.

On évalue que 10 % de la population en Amérique du Nord est atteinte d'asthme à des degrés divers. Cinq à 10 % des adultes en souffrent alors que la proportion atteint 30 % chez les enfants. Environ 25 % des asthmatiques ont besoin d'un médicament en aérosol-doseur à usage quotidien afin de stabiliser leur état. Certains, moins atteints, n'utilisent que des « dépanneurs » : ce sont des bronchodilatateurs qui relâchent les muscles des voies respiratoires avant ou après une crise d'asthme.

Le fabricant vend son produit aux pharmacies au coût de 28,35 \$ pour le format de 50 microgrammes. C'est 56,70 \$ en format de 100 microgrammes. Les pharmacies le revendront au consommateur en ajoutant les honoraires du pharmacien, qui sont de 7 \$ par prescription, en plus de leur marge de profit.

Les patientes n'auraient pas dû payer

Des patientes atteintes de cancer ont possiblement payé des médicaments qui auraient dû leur être administrés gratuitement, a reconnu hier le ministre de la Santé, Pauline Marois. Après plusieurs jours de débat à l'Assemblée nationale, M^{me} Marois a admis que « le système de santé n'est pas parfait » et que des hôpitaux n'ont peut-être pas assumé convenablement leurs responsabilités à l'égard de la pharmacothérapie. Les patientes lésées peuvent exiger remboursement de l'hôpital, a-t-elle ajouté

en sommant les centres hospitaliers de cesser cette pratique qui vise essentiellement à reffiler soit au régime public d'assurance-médicaments ou aux assureurs privés des factures qui seraient autrement assumées par leur budget. « Si le médicament est prescrit dans l'hôpital, s'il est sur la liste générale ou la liste d'exception, il est payé par l'hôpital. Les gens n'ont pas à aller se faire rembourser quoique ce soit, puisque l'hôpital doit donner ce médicament », a précisé la ministre. (PC)

EpiTouch™ laser épilatoire

- Une technique sécuritaire et efficace
- Plus rapide et moins désagréable que l'électrolyse
- Une épilation des aisselles ou de la région des aines en dix minutes
- Des résultats à long terme à partir de 3 à 6 séances ou plus selon la région épilée
- 5 fois plus rapide que la plupart des autres lasers épilatoires
- Une technique qui s'applique aussi pour les poils disgracieux chez les hommes

em
Dr Élisabeth Morency, MD
varices • couperose • épilation au laser • rides • peelings
2954, boul. Laurier, suite 620, Sainte-Foy, 650-6652
<http://www.elizabethmorency.qc.ca>

Confort et souplesse

Clarks

Pour homme. Sandale en nubuck, semelle système active air qui absorbe les chocs 140\$

Pour homme, chaussure bateau. Cuir tan et nubuck brun ou cuir brun et nubuck noir. 150\$

les pieds sur terre

chaussures de marche

PLACE DE LA CITÉ 650-9136

EN BREF

Fumeurs victimes d'une chasse aux sorcières

La FTQ s'oppose à l'ajout sur les paquets de cigarettes de nouveaux messages-chocs sur les dangers du tabac. Témoignant en comité parlementaire, hier, le président de la centrale, Henri Massé, juge que cette « chasse aux sorcières » pourrait coûter des emplois à ses membres. « La réglementation proposée est mal conçue et ne donnera pas les résultats escomptés. Mal conçue parce qu'elle est fondée sur un des plus bas dénominateurs communs de la nature humaine : la peur », a expliqué M. Massé, dans sa présentation au comité parlementaire de la santé. Le Parlement fédéral étudie actuellement un projet de loi sur l'aspect des paquets de cigarettes. On propose d'y apposer des messages et des illustrations dérangeantes — par exemple, des poumons rongés par le cancer — pour pousser les fumeurs à éradiquer. La FTQ compte environ 2000 membres œuvrant dans l'industrie du tabac. (PC)

120 M\$ pour la lutte contre le sida

Le Canada a décidé d'accentuer ses efforts de lutte contre le VIH, virus du sida, ainsi que contre la maladie elle-même, en triplant les subventions attribuées aux pays jugés à haut risque lors de la dernière année d'un programme de trois ans. Ces trois prochaines années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) consacra ainsi 120 millions \$ en Afrique et dans les pays en voie de développement présentant les taux d'infection les plus élevés, a fait savoir hier Maria Minna, ministre de la Coopération internationale du Canada, dans le cadre d'une conférence internationale sur le VIH/sida qui se tient jusqu'à aujourd'hui à Toronto. (PC)

Baisse de 17% des admissions dans les prisons

Les établissements de détention du Québec ont accueilli 21 735 adultes en 1998-1999, et cette baisse de 17 % par rapport à l'an dernier est la plus importante à avoir été observée parmi les provinces et les territoires canadiens, a rapporté hier Statistique Canada. La diminution constatée au Québec est près du double de celle de la Colombie-Britannique, qui arrive au second rang avec 9 % de moins d'admissions de prisonniers adultes. Le nombre moyen d'adultes dans le système pénitentiaire canadien a diminué de 3,2 % pour atteindre 150 986 en un jour donné, précise le bureau fédéral de la statistique. (PC)

Observatoire de la capitale
1037, rue de la Chevrotière, 31^e étage
Québec, Québec
Information: 644-9841

L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE VOUS OFFRE DE GAGNER UN WEEK-END VIP DANS LA CAPITALE: pour vous et vos amis

- Un dîner au restaurant l'Astral
- Une nuitée dans la suite présidentielle de l'hôtel Loews Le Concorde
- Un cocktail VIP à l'Observatoire de la capitale, pour 31 invités
- Des laissez-passer pour les musées de la capitale
- Une collection de livres sur Québec, la capitale

Le tirage du grand prix aura lieu le 19 juin 2000, sur les ondes de CHRC 80 à 8h30

DES PRIX HEBDOMADAIRES SERONT AUSSI ATTRIBUÉS LE 29 MAI, ET LES 5 ET 12 JUIN 2000.

- Des brunches au restaurant l'Astral
- Des visites à l'Observatoire de la capitale
- Des livres sur Québec, la capitale

Pour participer:
Rendez-vous à l'aire d'accueil de l'Observatoire de la capitale et repérez sur la photographie panoramique de la ville le personnage de la semaine. Inscrivez votre nom sur le coupon de participation, et déposez-le dans le baril. Seuls les coupons originaux et les facsimilés reproduits à la main seront acceptés.

Règlements complets du concours:
www.observatoirecapitale.org

HÔTEL LOEWS LE CONCORDE QUÉBEC

Identifiez le personnage célèbre de la semaine :
 29 mai 12 juin
 5 juin 19 juin

Nom : _____
 Adresse : _____
 Ville et code postal : _____
 Téléphone : (jour) : _____ (soir) : _____

Vente Anniversaire DAUPHIN

Des économies jusqu'à **50%**

Matelas Évasion
Rég.: 519.95\$
349⁹⁵
1 place

Payable dans 6 mois ou en 12 versements sans frais, sans intérêts

MATELAS DAUPHIN

CHARNY 8124, du Blizzard 832-2951
 QUÉBEC 670, rue Bouvier 622-0492
 STE-FOY Place des Quatre-Bourgeois 652-3411
 BIC 2482, rte. 132 est 736-5542
 LÉVIS 102, rte. Kennedy 835-0218
 SCOTT JUNCTION 1169, rte. Kennedy 387-5451
 LAURIER STATION 140 St-André 728-3691

FINANCEMENT accord D Desjardins
Avec votre carte VISA Desjardins

AIDE SOCIALE
AUX MOINS DE 30 ANSLa Cour suprême
tranchera

OTTAWA (PC) — Les modalités de l'aide sociale accordée aux jeunes Québécois de moins de 30 ans à la fin des années 80 seront passées au crible par la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal du pays a accepté hier d'entendre le recours collectif intenté par une femme de Montréal, Louise Gosselin. Celle-ci soutient que l'aide sociale a été discriminatoire envers les moins de 30 ans au cours de cette période.

De 1985 à 1989, l'aide sociale pour les personnes de moins de 30 ans aptes au travail, mais refusant de prendre part à un programme d'employabilité, avait été réduite à seulement 163 \$ par mois. Le montant mensuel pour les autres bénéficiaires était de 448 \$. Après cette période, la différence entre les prestations a cessé.

La somme en jeu pour le gouvernement québécois est importante : 525 millions \$, selon les estimations des avocats. Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont en cause.

La décision de la Cour suprême d'entendre le recours collectif tranche sur le déroulement des événements jusqu'à maintenant.

En effet, la cause n'a pas eu beaucoup de succès, puisque la Cour supérieure et la Cour d'appel avaient toutes deux donné tort à M^{me} Gosselin.

Ses avocats soutiennent que ces dispositions de l'aide sociale pour les moins de 30 ans ont violé les droits à l'égalité et à la sécurité de la personne garantis par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne et enfreint certaines dispositions de la Charte québécoise.

Selon M^{re} Jean-Guy Ouellet, un des avocats de M^{me} Gosselin, la cause a suscité beaucoup d'intérêt de partout au Canada, aussitôt que la Cour suprême a annoncé qu'elle était prête à l'entendre.

«Plusieurs organismes pensent éventuellement à intervenir en cour, par rapport aux politiques ontariennes sur l'aide sociale. Il y a beaucoup de gens qui voient l'occasion de définir plus adéquatement la portée de l'article 7 de la Charte canadienne (droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne)», a expliqué M^{re} Ouellet.

EAU POTABLE AU QUÉBEC

Risques pour la
sécurité publique
Des spécialistes mettent
le ministre Bégin en garde

MONTRÉAL (PC) — Trois des plus éminents spécialistes québécois du domaine de l'eau potable sont sortis hier de leur réserve traditionnelle pour dire, par lettre, au ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, que son projet de règlement sur l'eau potable n'est pas à la hauteur des normes des autres pays industrialisés et qu'il entraîne des risques importants pour la sécurité publique.

Cette lettre collective a été signée par Michèle Prévost, titulaire de la chaire en eau potable de l'École polytechnique de Montréal, par le D^r Pierre Paymont, du centre de microbiologie et de biotechnologie de l'INRS et de l'Institut Armand-Frappier, et par Pierre Brisebois, un ingénieur de la firme Triax qui a œuvré à la conception de plusieurs usines de filtration au Québec.

Pour les trois spécialistes, «l'interminable processus de révision» du règlement, qui a pris plus de dix ans, «a abouti à une proposition qui ne contient pas les éléments essentiels des règlements sur la qualité de l'eau, retrouvés dans toutes les réglementations des pays industrialisés».

Après avoir usé longtemps de réserve et de prudence dans leurs conseils au gouvernement dans le cadre de cet-

te révision, les trois spécialistes ont choisi de dire clairement au ministre et au gouvernement hier que leur projet n'est pas à la hauteur des exigences élémentaires en matière de santé et de sécurité publiques.

«Nous vous exprimons donc, écrivait-ils, une forte réserve au projet de règlement à l'étude car nous ne croyons pas qu'il protégera adéquatement la santé publique et vous offrons notre entière collaboration pour l'améliorer.»

M^{me} Prévost a déclaré au quotidien *Le Devoir* que «le projet de règlement que Québec a tenté de resserrer au cours des derniers jours dans la foulée des événements de Walkerton n'empêcherait pas la répétition d'un drame comme celui de Milwaukee» en 1993, alors que 50 personnes étaient mortes de gastroentérites virulentes provoquées par les protozoaires Giardia et Cryptosporidium. Et cela, même si le niveau de turbidité était encore meilleur que ce que Québec veut implanter comme norme!

Les spécialistes se disent d'accord avec «l'urgence de réviser» le règlement désuet au Québec. Mais, ajoutent-ils, l'important, c'est de s'assurer qu'il protège vraiment la population, ce qui, à leur avis, n'est pas le cas.

RESSOURCES HUMAINES

Ministère en sursis

OTTAWA (PC) — Trop lourd et sans orientation précise, le superministère du Développement des ressources humaines doit être démantelé, a recommandé hier la majorité libérale du Comité permanent du Développement des ressources humaines.

«Comment un ministère fédéral qui repose sur un paradigme économique peut-il traiter de questions sociales?» s'interroge le comité parlementaire.

Dans leur rapport majoritaire, les libéraux préconisent que le ministère soit scindé en «plusieurs unités homogènes». De plus, ils proposent la création d'un «ministère d'État au Développement social» chargé de coordonner l'ensemble des programmes sociaux.

Les libéraux se demandent s'il est «raisonnable de faire porter à un ministre la responsabilité de 45 % des dépenses du gouvernement fédéral». Le budget de Ressources humaines est de l'ordre de 60 milliards \$.

En 1993, sous l'initiative de Kim Campbell, cinq ministères avaient été fusionnés en un seul pour créer le superministère du Développement des ressources humaines.

Les programmes d'emploi et de subventions du ministère ont été passés à la loupe par le Vérificateur général. Cas de fraude, approbations tardives, accrocs aux directives du Conseil du trésor et absence de pièces justificatives ont été décelés. Une douzaine d'enquêtes policières ont été lancées dont quelques-unes dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien.

Le rapport majoritaire est d'avis que cette situation est attribuable à la «réorganisation incongrue» du ministère, aux effectifs limités et à l'absence de directives claires. Le Conseil du trésor «doit intensifier sa surveillance», propose-t-on.

De l'avis du bloquiste Paul Crête, un retour en arrière aux structures de 1993 n'est pas souhaitable. Il faut poser le bon «diagnostic», a-t-il avancé. «Le monstre est malade.»

Soupçonnant de l'ingérence politique, les partis d'opposition estiment que les programmes de subventions du ministère sont tellement mal gérés qu'on a perdu la trace de millions \$. La question reste en suspens, les libéraux n'ayant trouvé aucune preuve d'ingérence politique.

Les quatre partis d'opposition ont tous émis des rapports minoritaires dans lesquels ils exigent la tenue d'une enquête publique indépendante pour aller au fond des choses.

SEARS

magasin de meubles et d'électroménagers

Ce samedi et ce dimanche,
tous les meubles, ensembles
matelas-sommier et
électroménagers
Kenmore^{MD} sont en solde
ou à prix spécial

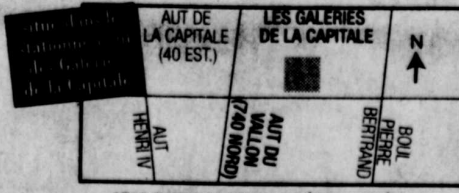
De plus, ÉPARGNEZ 7% sur tous les meubles et ensembles matelas-sommier
ou, avec la carte Sears, ne payez pas avant un an
pour tous les meubles, ensembles matelas-sommier et électroménagers.



PLACE FLEUR DE LYS
500, WILFRID HAMEL
QUÉBEC, QUÉBEC
(418) 529-9861

PLACE LAURIER
2700, BOUL. LAURIER
STE-FOY, QUÉBEC
(418) 658-2121

LES GALERIES CHAGNON
300, COTE DU PASSAGE
LÉVIS, QUÉBEC
(418) 833-4711



1700 RUE BOUVIER, QUÉBEC, QUÉBEC.
N° DE TÉLÉPHONE: (418) 260-9084

SEARS
magasin de meubles
et d'électroménagers

tout pour la maison.
meubles
coordonnés

Centre
Le plus grand choix
d'électroménagers au Canada

*Offre Épargne 7%: Sears déduira 7% du prix de l'article. L'offre ne s'applique ni aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes, ni aux frais de livraison, de contrat d'entretien et d'installation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 4 juin 2000.

**Offre Pas de paiement: pas de paiement jusqu'en juin 2001, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat.

Pour les meubles et ensembles matelas-sommier, l'offre est en vigueur jusqu'au dimanche 4 juin 2000. Pour les électroménagers, l'offre est en vigueur jusqu'au dimanche 2 juillet 2000. Renseignez-vous.

Les deux offres s'appliquent à la marchandise spécifiée ci-dessus des magasins de meubles et d'électroménagers Sears. À l'exclusion des achats par catalogue.

†V01 Meubles, sauf les meubles de jardin et pour bébé des magasins Sears situés dans les centres commerciaux